TOPO SCOPE

PHASE 2
SCÉNARIOS

Janvier 2022

→ Toposcope Urbanisme / Paysage / Design d'usage

→ Iota Architecture Urbanisme agricole / Grand paysage

→ Be.Urban VRD / Economie de l'aménagement

→ Ascode Mobilités / Stationnement

ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE DU CHEF-LIEU ET DES HAMEAUX DE PUY SAINT ANDRÉ

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRÉ

SOMMAIRE

Contexte de la mission 3

Rappel des enjeux 5

Le projet de programmation 13

Clos du vas et Pierrefeu 19

Chef-lieu 35

Puy Chalvin 49

Les Combes 61

CONTEXTE DE LA MISSION

PRÉAMBULE

La nouvelle municipalité de Puy Saint André souhaite avoir une réflexion globale sur le fonctionnement urbain du chef-lieu et des hameaux.
Parmi les orientations politiques, les élus veulent limiter l'impact de la voiture dans l'ensemble des villages (créer/requalifier des parkings de délestage), requalifier et valoriser les espaces publics de rencontre pour les habitants et visiteurs, aménager et requalifier les cheminements doux dans les villages, améliorer la signalétique...

A la suite de la réflexion menée dans le cadre de l'élaboration du PLU en 2017, c'est dans l'objectif de faire atterrir cette démarche de planification que la mission de programmation s'inscrit, afin de donner corps à ce projet de territoire.

L'objectif de la mission est ainsi de doter la Collectivité d'un plan d'action sur plusieurs années et programmer les projets pour ne pas agir à l'opportunité.

Cette mission se déroule du printemps 2021 au printemps 2022.

PHASE 2 : L'HEURE DU CHOIX

Ce document présente les éléments issus de la réflexion autour de la pré-programmation et des scénarios qui en découlent.

A l'issue de la phase d'élaboration du diagnostic, la réflexion sur les actions à mener a été engagée avec la tenue d'une série de plusieurs ateliers de co-constructions fin octobre 2021.

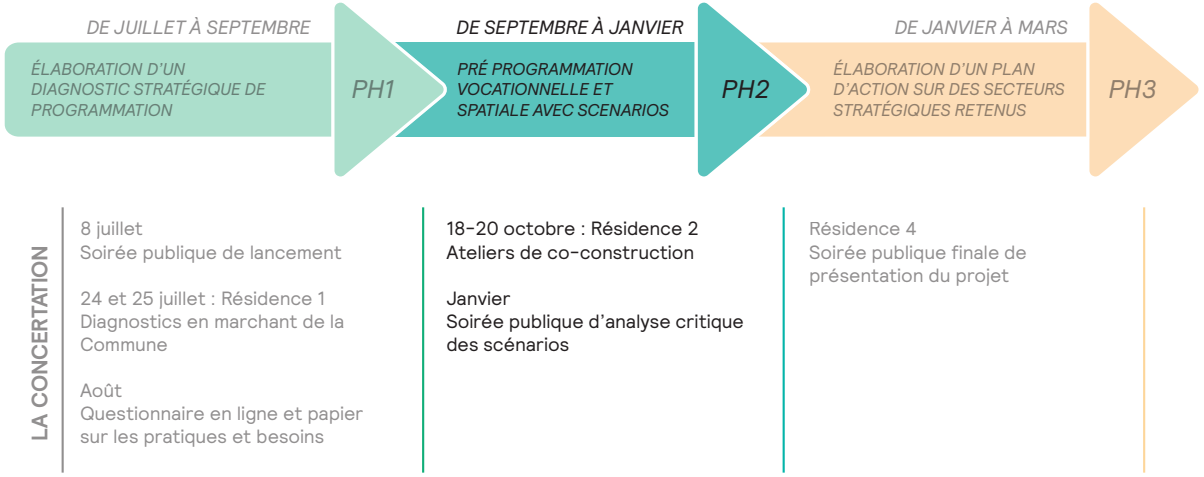
Lors de ces ateliers, lors d'échanges avec les habitants qui ont pu avoir lieu durant la résidence mais également avec les élus lors des sessions de travail menées, des pistes d'actions ont été élaborées par le bureau d'études.

Les actions présentées dans ce document ne sont donc pas arrêtées. Ce document présente le champ des possibles autour du projet de Réaménageons Puy Saint André et c'est à l'issue du partage de ce document que le choix sera à faire.

Enfin, il est important de rappeler qu'à la suite de ce choix, une dernière phase d'approfondissement des actions retenues et de phasage sera réalisée.

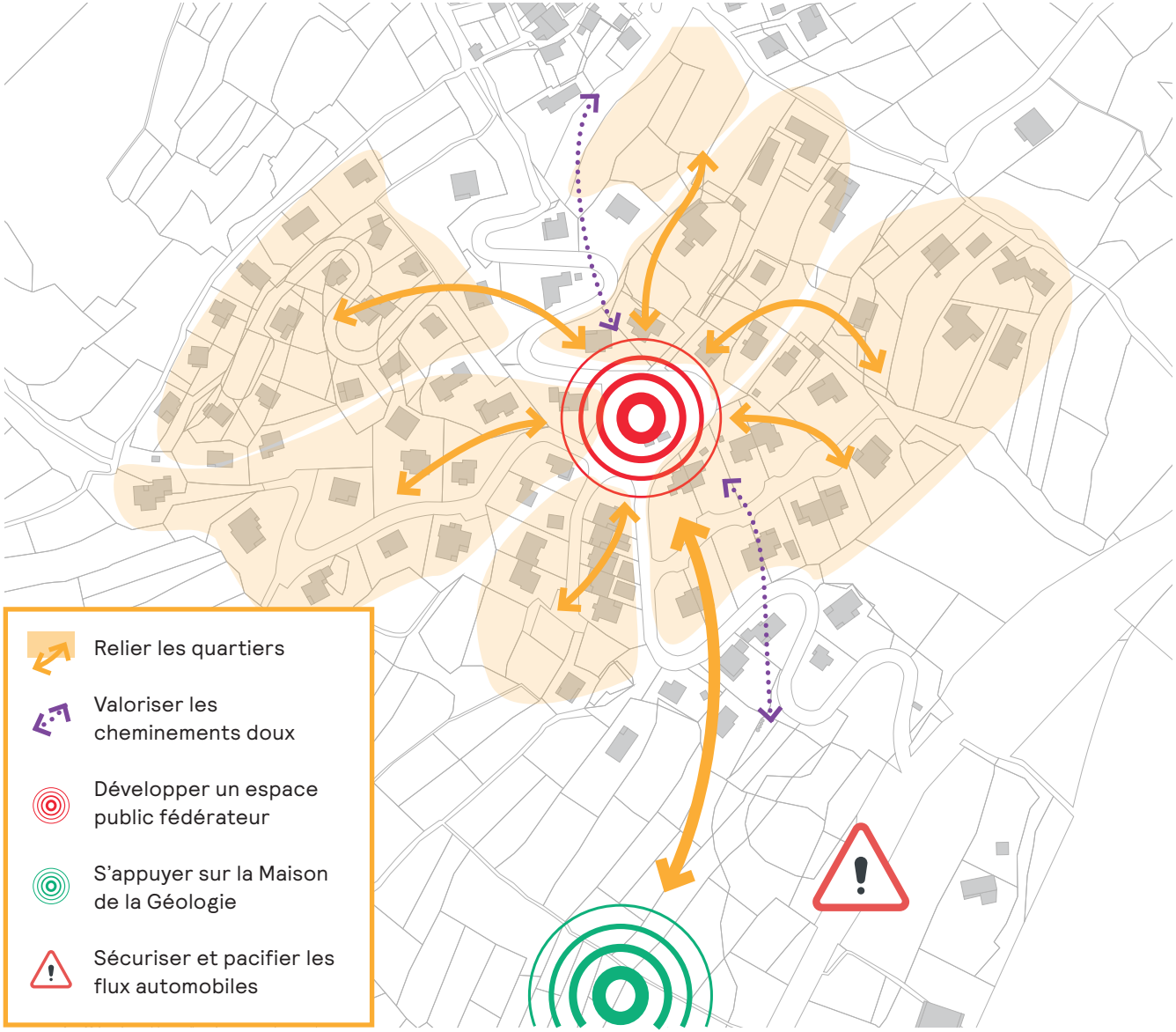
Le plan-guide et le programme d'actions étant arrêté, le temps de l'aménagement pourra commencer.

L'aventure ne fait donc que commencer...



RAPPEL DES ENJEUX

ENJEUX DU CLOS DU VAS



ENJEUX

- Reconnecter les quartiers et les habitants du Clos du Vas grâce à un ou des espaces fédérateurs pour toutes et tous
- S'appuyer sur la dynamique de la Maison de la Géologie pour renforcer la vie du Clos du Vas
- Connecter le Clos du Vas à Pierrefeu afin de développer des projets communs
- Pacifier la trame viaire en faisant ralentir les voitures et en augmentant la visibilité
- Sécuriser et valoriser les cheminements piétons vers les points d'intérêts dans le Clos du Vas (abri bus, sentiers, espace central...)
- Sécuriser le carrefour de l'entrée sur la route nationale
- Maintenir l'offre de stationnement tout en limitant son emprise sur l'espace public
- Accompagner la porosité de la limite publique et privée afin de rendre le hameau plus accueillant

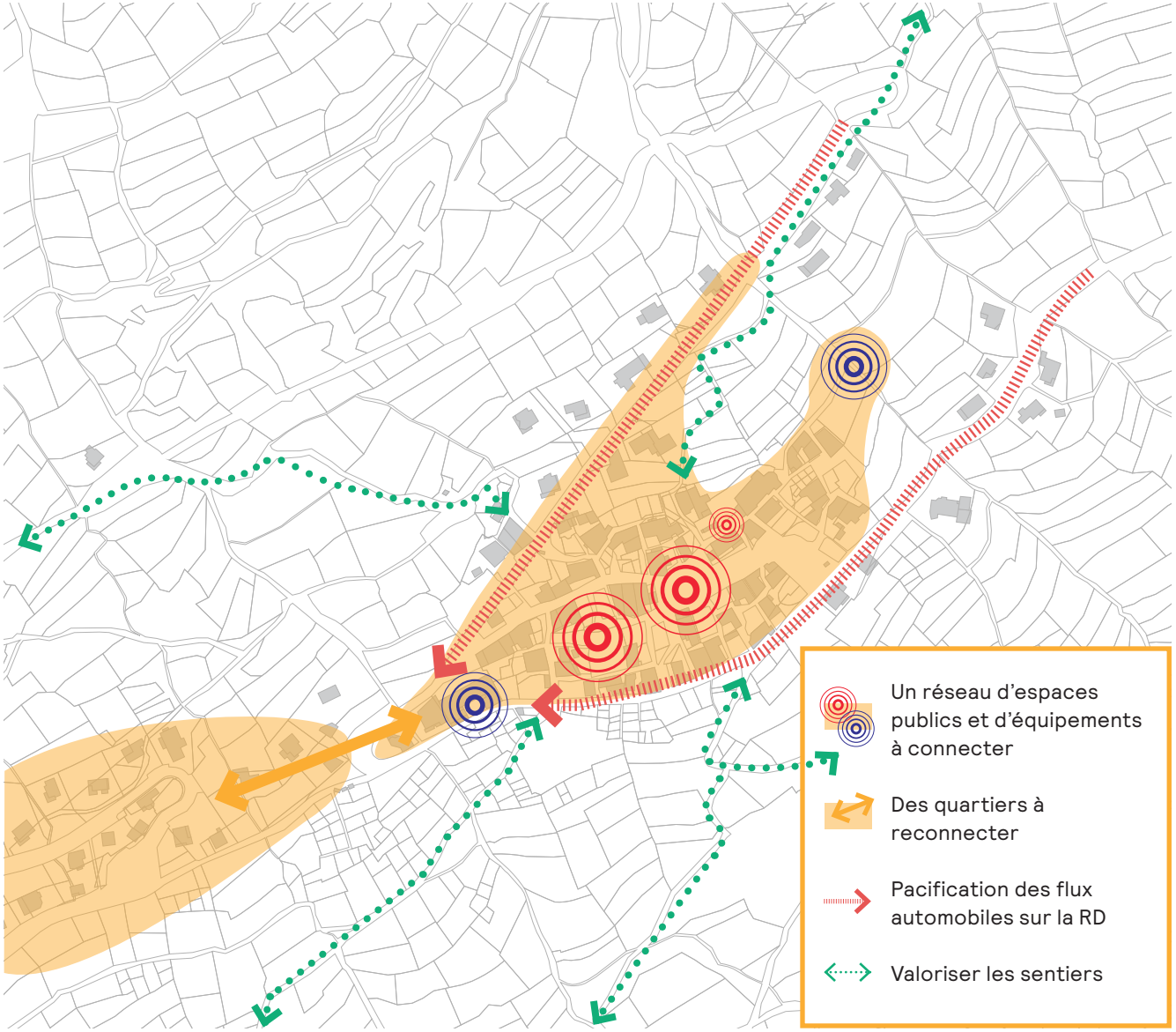
ENJEUX DE PIERREFEU



ENJEUX

- Préserver l'esprit village de Pierrefeu dans ses espaces publics
- Aménager un lieu fédérateur
- Connecter Pierrefeu au Clos du Vas
- Sécuriser les traversées de Pierrefeu, en vélo et en voiture
- Offrir un nombre de stationnements suffisant aux différents types d'usagers sans occuper l'intégralité des espaces publics centraux
- Préserver les accès privilégiés aux sentiers depuis Pierrefeu

ENJEUX DU CHEF-LIEU

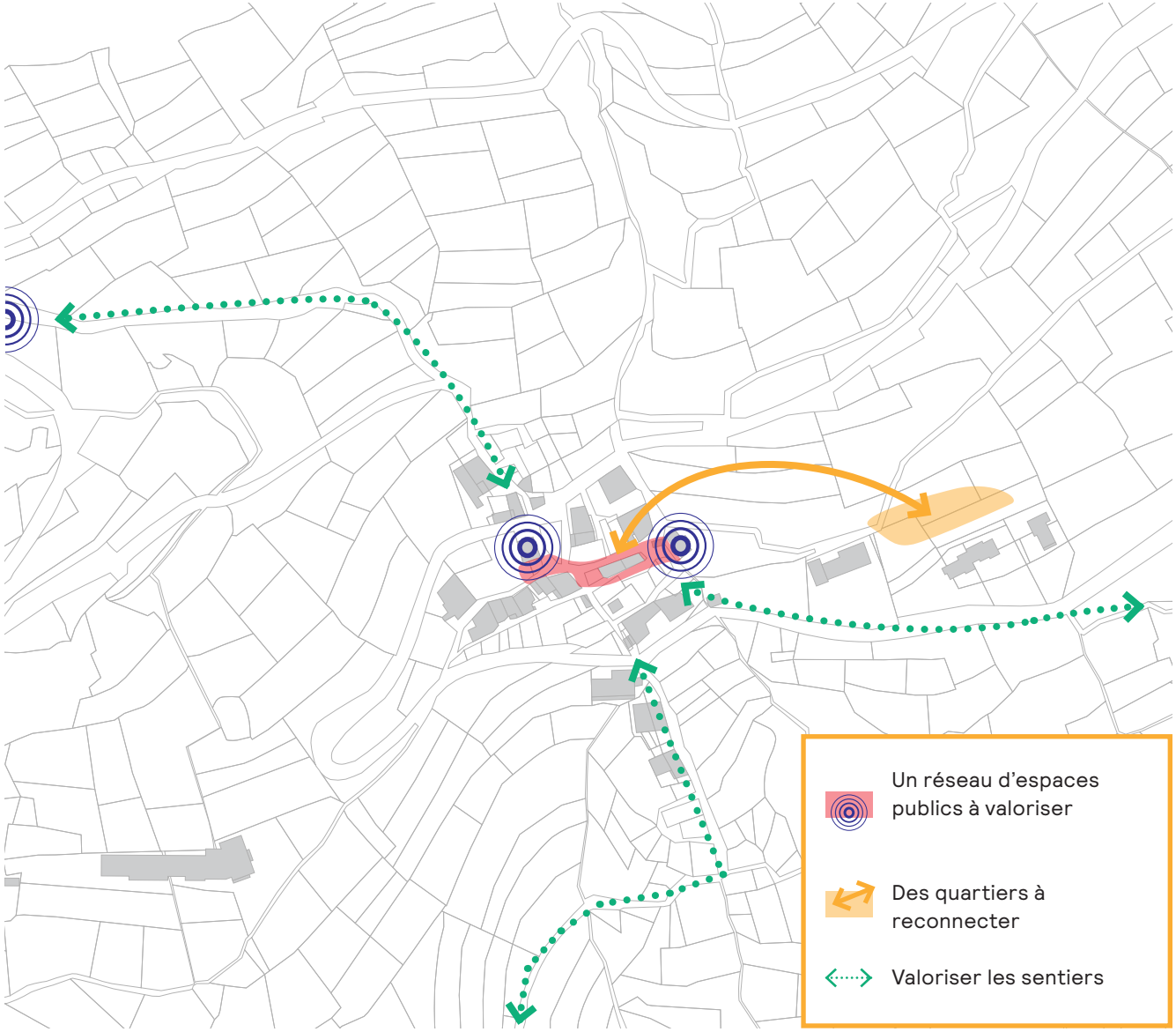


TOPOSCOPE

ENJEUX

- Retrouver un espace public à destination des piétons afin de créer du lien social et participer à l'esprit du village
- Faire ralentir les voitures sur les tronçons haut et bas de la route départementale
- Mutualiser les points d'arrêt de bus afin de concentrer les usagers et créer du lien social
- Accompagner les mobilités alternatives à la voiture individuelles : vélo, autopartage, covoiturage, bus...
- Maintenir et optimiser l'offre de stationnement
- Offrir aux jeunes du Chef-lieu des espaces de qualité et ludiques
- Reconnecter les équipements au centre du Chef-lieu : pôle mairie/bibliothèque et terrain de sport
- Stimuler l'activité commerciale ambulante par l'espace public
- Valoriser le patrimoine bâti et paysager du Chef-lieu
- Reconnecter le Chef-lieu au Villaret
- Valoriser le sentier entre le Chef-lieu et Puy Chalvin, point de départ de la montée aux Partias

ENJEUX DE PUY CHALVIN



ENJEUX

- Préserver et valoriser les espaces publics du centre du hameau en s'appuyant sur les usages déjà existants des deux petites places
- Préserver les matériaux « naturels » des espaces publics centraux et leur caractère villageois (venelles, porosité entre public et privé...)
- Anticiper la création d'un habitat participatif et les liens avec le centre du hameau
- Reconnecter le parking du bas au hameau et aux sentiers
- Faire ralentir les voitures sur les tronçons haut et bas de la route départementale
- Valoriser les patrimoines de Puy Chalvin : paysagers, bâtis, vivants...
- Optimiser l'offre de stationnements en fonction des usagers

ENJEUX DES COMBES

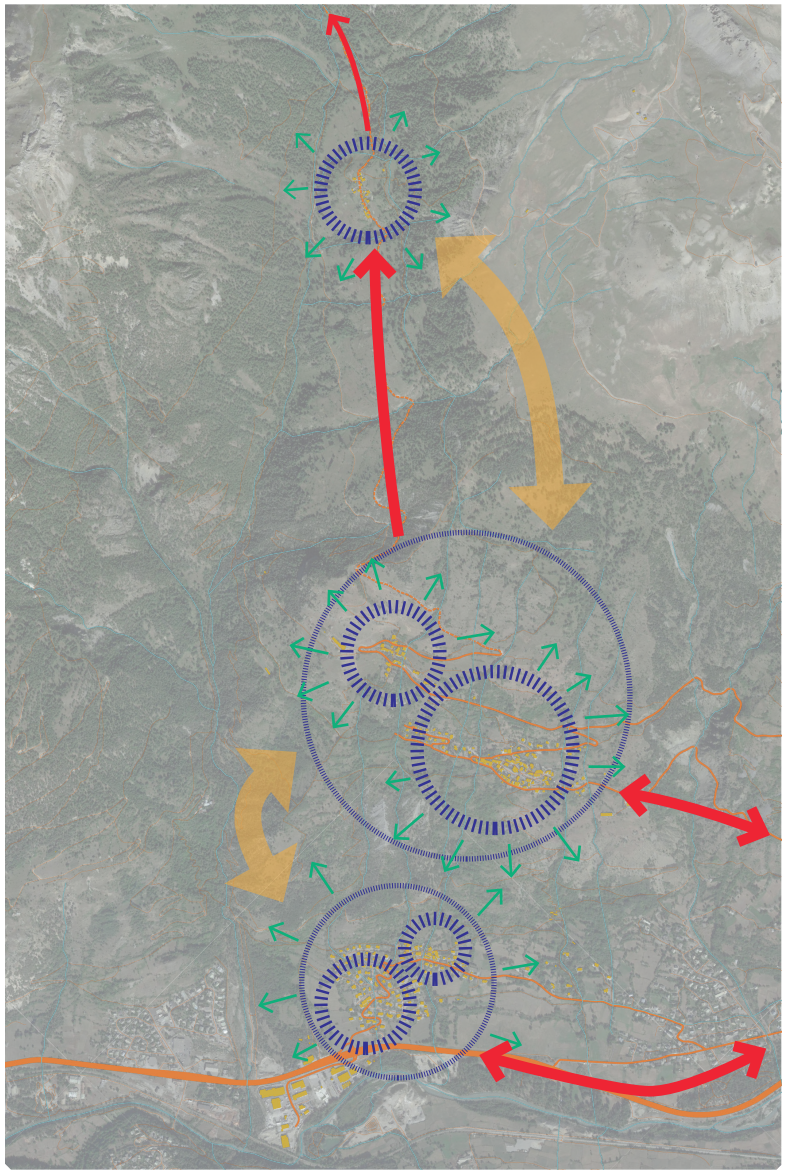


TOPOSCOPE

ENJEUX

- Maintenir une cohésion entre les Combes et le reste de la Commune malgré la différence de statut
- S'appuyer sur les pratiques d'autogestion et d'entretien participatif des habitants pour valoriser les espaces publics
- Préserver le rapport poreux entre public et privé des Combes
- Pacifier la traversée des Combes face à l'afflux important de véhicules et gérer le stationnement en amont
- Valoriser le petit patrimoine des Combes et les usages fédérateurs que celui-ci supporte

ENJEUX À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE



SYNTHÈSE DES ENJEUX

Construire des centralités dans chaque hameau afin de stimuler le lien social et la qualité de vie

Réunir les hameaux proches

Relier les hameaux de la Commune

Préserver et valoriser les liens des hameaux à la montagne et ses richesses

Maîtriser les flux voitures accédant à la Commune et rejoignant la Réserve des Partias

LE PROJET DE PROGRAMMATION

LE PROJET PROGRAMMATIQUE

Le projet programmatique permet de définir l'orientation politique dans laquelle s'inscrivent les actions.

Il constitue la ligne rouge du projet *Réaménageons Puy Saint André*, et permet donc de justifier des choix pris par la Collectivité sur les actions réalisées, les priorités avancées, le calendrier ou encore le budget engagé.

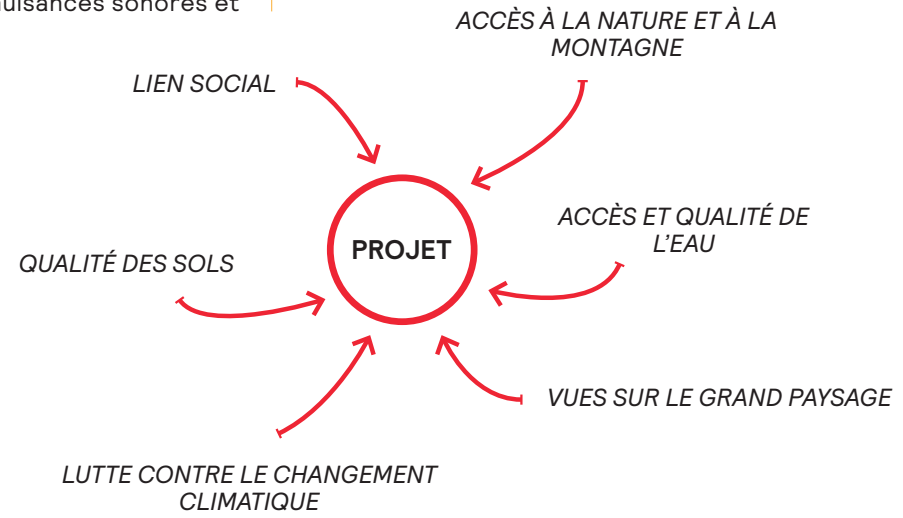
UN PROJET TOURNÉ VERS LES COMMUNS

Dans la tradition des villages de montagne, Puy Saint André s'est construit dans un contexte environnemental soumis à de nombreux risques et contraintes : éboulement, enneigement important, risques torrentiels, topographie escarpée...
Mais celles-ci ont été accompagnées par une richesse importante, qui a directement participé au développement du village au départ : accès à la nature, environnement nourricier, eau, espaces de pâturage... mais également aujourd'hui : vues sur le grand paysage, réserve naturelle, ensoleillement...

À l'heure des partenariats et de programmes de soutien institutionnels de plus en plus complexes, il est attendu des Communes de construire une réflexion intégrée autour de leur développement. Ainsi, les projets d'aménagement doivent s'inscrire dans des stratégies mêlant mobilités, qualité de vie, tourisme ou encore patrimoine afin de trouver des appuis techniques ou financiers.
Le programme Réaménageons Puy Saint André est donc également un outil de communication auprès de ces futurs partenaires, financiers et techniques.

Comme le raconte le livre *Un de Puy Saint André* de Maurice Barnéoud-Ferret, la vie au village se structurait autour de ces richesses et des contraintes associées, inscrivant donc l'histoire de Puy Saint André dans celle de ses Communs : ressource en eau, préservation de la montagne, préservation de la qualité des sols, mise en valeur des vues sur le Grand Paysage...

L'ouvrage raconte alors le fonctionnement collectif des moulins, des fruitières, de la régulation de l'utilisation des canaux et de l'accès à l'eau, de l'accès aux Combes...
La vie de Puy Saint André a bien changé depuis : arrêt de la majorité des activités économiques agricoles et d'élevage, évolutions des modes de vie plus urbains, pratiques plus nombreuses de loisirs d'extérieur, mobilités en voiture...
Pourtant, les Communs restent au centre de la vie de chacune et chacun des habitants, le diagnostic en atteste : d'une part, les Communs déjà évoqués tels que l'accès à la Réserve Naturelle Régionale des Partias (impactant les hameaux par des nuisances sonores et routières) ou les vues sur le Grand Paysage (modifiées à certains endroits mais mentionnés comme les points forts de la Commune par les habitants). D'autre part, des Communs dont la prise en compte est plus récente car en lien avec nos modes de vies actuels et aux défis du 21ème siècle, émergent de la réflexion comme le lien social dans l'espace public ou la préservation de l'environnement et la lutte face au changement climatique.
Ces Communs font appel à des dynamiques collectives et donc permettent de répondre à l'enjeu de requalifier les espaces publics du bourg afin d'en faire des vrais espaces de vie.
Le projet programmatique oriente donc son action en ce sens : remettre les Communs au centre de la vie publique et de l'aménagement afin de s'appuyer dessus comme outil de cohésion sociale entre hameaux et à l'intérieur des hameaux.



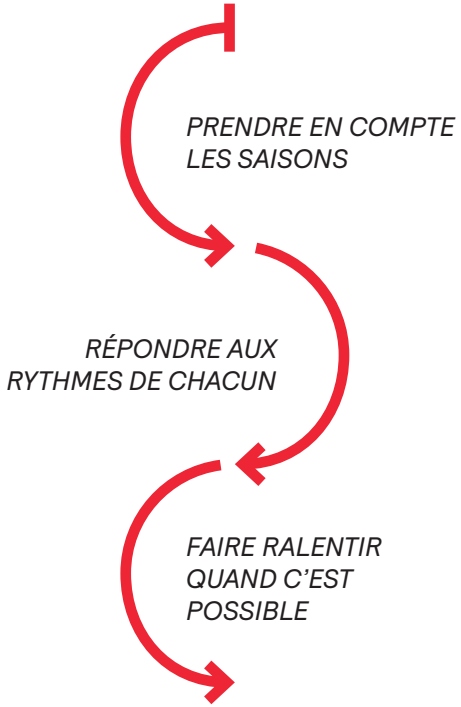
UN PROJET TEMPOREL ET SPATIAL

Dans un territoire tel que Puy Saint André, la saisonnalité est un facteur important pour les usages de l'espace public. En effet, ceux-ci dépendent du temps, de l'ensoleillement (particulièrement dans ce type de relief), du nombre de personnes dans le village ou encore du nombre de visiteurs.

Les espaces publics doivent donc répondre à ces différents usages (et usagers !) en maintenant l'équilibre entre souplesse et confort d'usage, tout au long de l'année. Cela passe donc par l'anticipation des impacts d'une action à chaque saison : l'aménagement de la place centrale permet-il d'organiser des évènements en été et de s'abriter lors d'épisodes neigeux hivernaux ? La végétalisation d'un mur met-elle l'accent sur le fleurissement l'été tout en intégrant le climat et la rusticité des essences pour ne pas perdre les végétaux l'hiver ?

Le temps est également une ressource face à laquelle les usagers ne sont pas égaux : tandis que certains ont besoin de rejoindre leur voiture rapidement pour partir travailler en semaine, d'autres ont davantage de temps pour s'arrêter en amont et visiter à pied les villages et la montagne. Quand certains ont la capacité de marcher à bonne allure pour rejoindre un sentier de randonnée, d'autres ont besoin de temps pour monter une côte. La programmation doit donc permettre à chacun de vivre l'espace public et le village au plus près du rythme qu'il souhaite, tout en acceptant le partage de l'espace avec d'autres.

Enfin, dans un monde dans lequel nous sommes habitués à la vitesse, le projet de *Réaménageons Puy Saint André* a comme objectif de reconstruire une forme de lenteur dans l'espace public : par la qualité des aménagements, par la stimulation de rencontres, par la mise en valeur de vues paysagères. Ainsi, le projet vise à faire ralentir certains usages et certains flux, l'occasion de réduire notamment certains conflits d'usages.



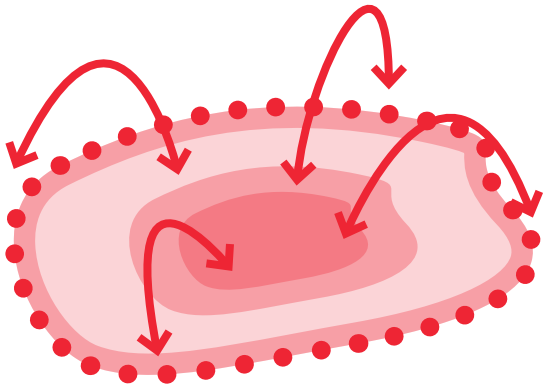
LES LIMITES PUBLIC/PRIVÉ : UN OUTIL D'ACTIVATION DE L'ESPACE PUBLIC

La porosité entre les espaces publics et les espaces privés constitue un héritage de la forme urbaine montagnarde et villageoise. Le Clos du Vas, aménagé plus récemment, ne bénéficie pas de cette porosité (haies hautes, grillages, vues partielles...) mais les autres hameaux en sont de parfaits exemples : limites imprécises entre jardin/terrasse et espace public, pas de ruptures visuelles, espaces au statut flou...

Cette porosité apporte à la qualité paysagère et à l'appropriation de l'espace public par les riverains. Cela passe notamment par le traitement des seuils et des limites entre le public et le privé. Afin de miser sur cette force, l'aménagement de l'espace public mélange une action directe avec une participation des riverains. De ce partenariat entre habitants et Collectivité naissent donc des espaces publics requalifiés depuis leurs cœurs mais aussi depuis leurs limites.

Cette collaboration entre acteurs (usagers et Collectivité) peut également se poursuivre au-delà de l'aménagement et jusqu'à l'entretien de ces espaces. Sans retirer à la Collectivité son rôle de gestion de l'espace public mais en s'appuyant sur les dynamiques mise en places ces dernières années de « bénévoles communaux », cela permet une certaine souplesse pour les riverains qui souhaiteraient faire évoluer les espaces devant chez eux.

COMPOSER L'ESPACE PUBLIC AVEC SES LIMITES

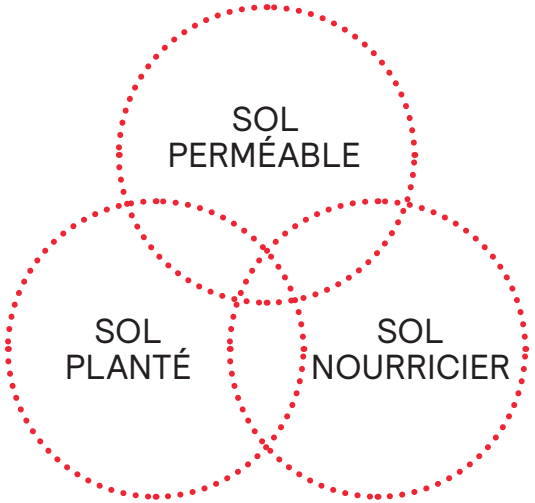


RETROUVER LE SOL PAR LA VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE

Puy Saint André repose principalement sur un sol en enrobé noir, comme la plupart des villages de montagne. Dans la remise au centre des Communs, le sol se retrouve au cœur du travail d'aménagement. Retrouver un sol naturel signifie réduire les risques d'instabilité du sol, de ruissellement important lié aux eaux pluviales. C'est également l'occasion de reconstruire un rapport au sol et à la nature en cœur de village tout en réduisant l'emprise routière dans le paysage.

Cette désimperméabilisation s'accompagne d'une végétalisation. Apportant de la qualité paysagère, c'est également un outil porteur de lien social lorsqu'il est pensé de manière participative : sur des lieux communs et fédérateurs, sur des nœuds où les usagers se croisent, sur les limites entre public et privé...

Enfin, encore dans une logique de Communs, la végétalisation participative prend tout son sens en l'inscrivant dans un concept d'environnement nourricier. Mis en place récemment, les vergers communaux en sont la première pierre. Le projet de *Réaménageons Puy Saint André* a l'ambition de faire entrer cet environnement nourricier dans les hameaux : bacs potagers partagés, linéaires d'arbustes fruitiers, partage de bonnes pratiques environnementales...
De plus, en lien avec les anciens moulins et les différents fours banals que l'on retrouve dans les hameaux, c'est un projet autour de l'alimentation comme support de lien social que l'on peut également construire !

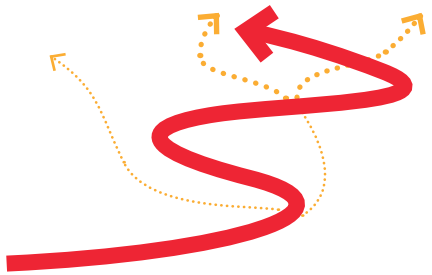


L'ACCÈS A LA MONTAGNE : UN COMMUN AU CENTRE DU DÉBAT

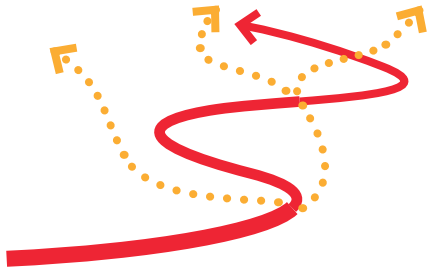
La Réserve Naturelle Régionale des Partias est aujourd'hui une aménité importante de la Commune et plus largement du territoire des Ecrins. Pourtant, son accès pose des questions de nuisances importantes pour Puy Saint André. Par celle-ci, les destins des hameaux de Puy Saint André, Puy Chalvin et des Combes sont liés par le passage de véhicules.

A l'heure où la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement s'imposent comme des cadres de référence à l'aménagement, ces nuisances et leurs impacts sur la nature et sur la Commune doivent nous amener à questionner le modèle d'accès à la montagne que l'on connaît.

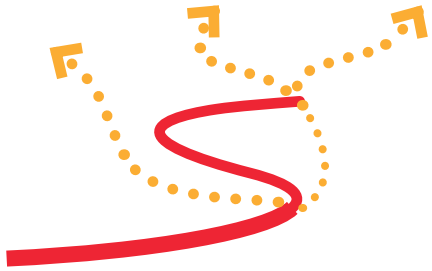
Toutefois, l'enjeu de la préservation de cette Réserve se pose à une échelle au-delà de celle de la Commune, mais l'urgence de gérer les questions de mobilités se pose à la Collectivité. Dans le cadre de *Réaménageons Puy Saint André*, les premières pierres de la réflexion devront alimenter les débats à venir autour de ce Commun et de sa gestion.



MAINTIEN DE L'ACCÈS PRINCIPAL EN VOITURE



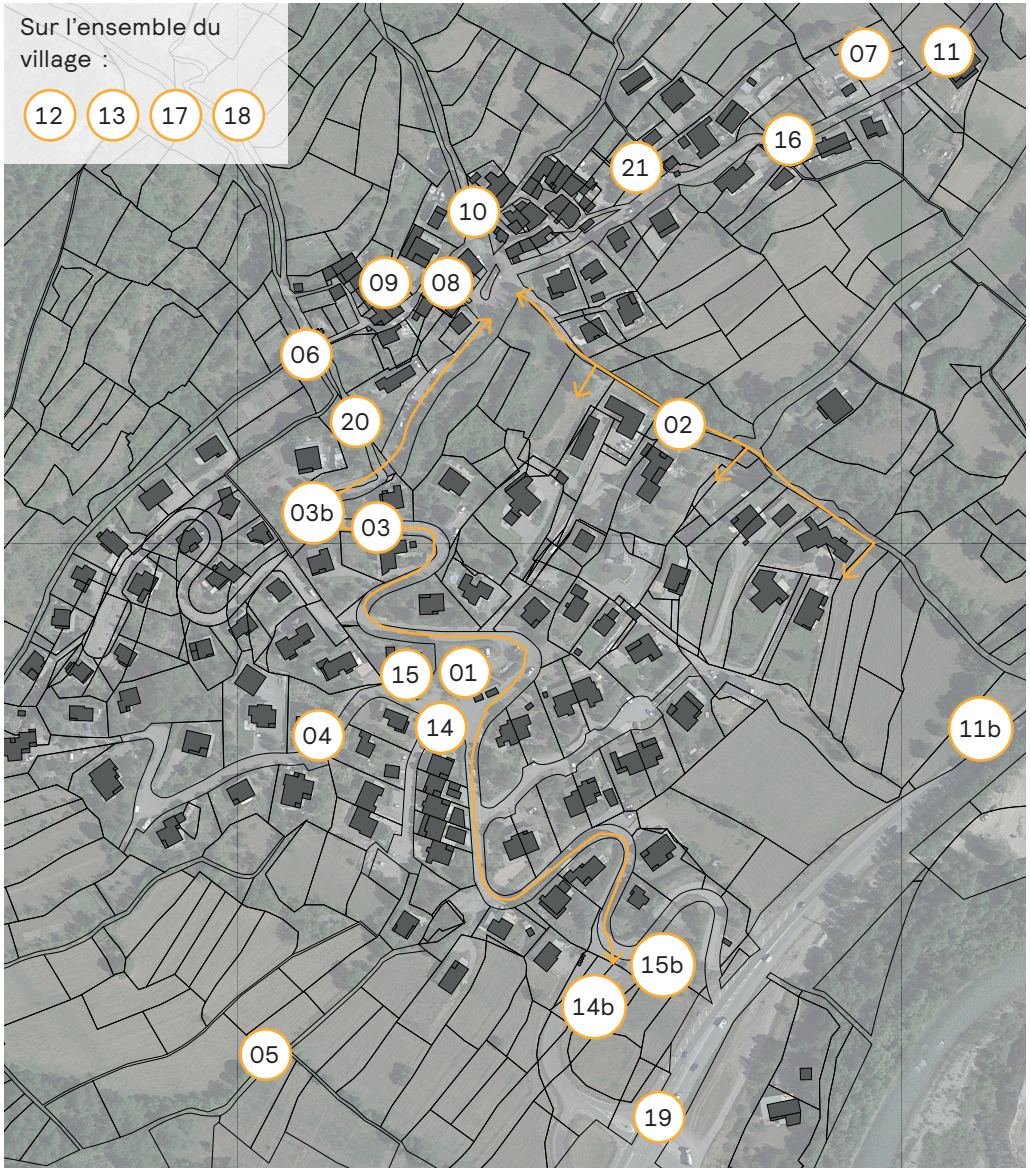
INCITATION À LA MONTÉE À PIED PAR LES SENTIERS



FERMETURE DE L'ACCÈS VOITURE (EXCEPTÉ RIVERAINS ET PROFESSIONNELS)

CLOS DU VAS ET PIERREFEU

VUE D'ENSEMBLE



TOPOSCOPE

1. Aménagement de la place centrale du Clos du Vas

2. Aménagement d'un sentier le long du ruisseau reliant l'abri-bus de Pierrefeu à la place centrale du Clos du Vas (sous réserve d'accord avec un propriétaire)

3. Aménagement d'un cheminement piéton le long de la route principale
3b. Mise en place d'une zone de rencontre* sur tout le village

4. Mise en zone de rencontre des impasses du Clos du Vas

5. Aménagement du sentier vers le Clos du Vas et aménagement ludique des espaces derrière la maison de la Géologie

6. Agrandissement du parking devant le four banal de Pierrefeu

7. Aménagement et signalisation du parking à côté du cimetière

8. Mise en place d'une zone de rencontre à Pierrefeu

9. Mise en place d'un sens unique l'été à Pierrefeu

10. Réaménagement de la place de la fontaine (maintien du stationnement)
10b. Réaménagement de la place de la fontaine (pas de stationnement)

11. Aménagement d'une voie verte (route de Saint-Blaise)
11b. Aménagement d'une voie verte (route nationale)

12. Elaboration participative d'une charte paysagère

13. Pose de chicanes et/ou aménagements d'écluses piétonnes (emplacement à définir

14. Installation d'une borne de recharge électrique sur la place centrale du Clos du Vas
14b. Installation d'une borne de recharge électrique à côté de l'abri-bus du bas

15. Matérialisation d'une aire de covoiturage sur la place centrale du Clos du Vas
15b. Matérialisation d'une aire de covoiturage à l'abri-bus du bas

16. Réfection de la route départementale vers Saint-Blaise

17. Désartificialisation et végétalisation participative

18. Mise en valeur des sentiers pour les piétons

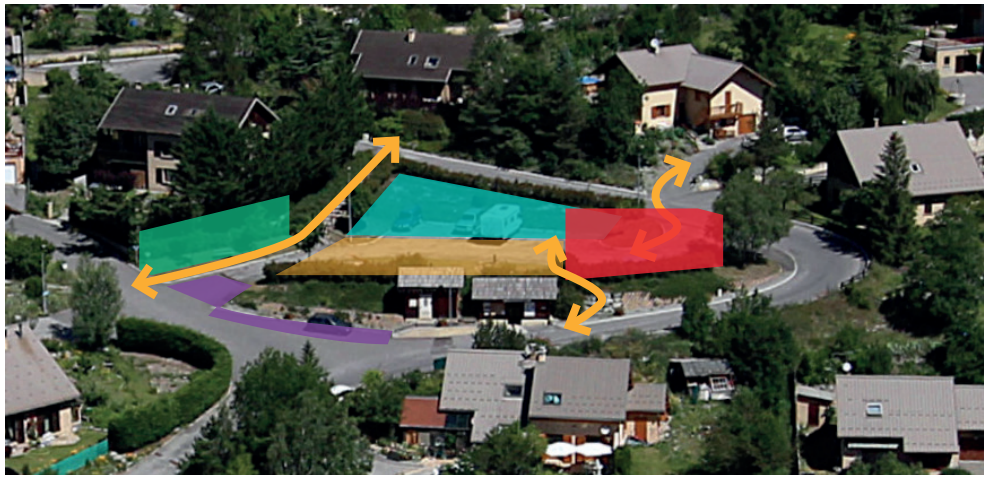
19. Aménagement d'un rond-point à l'entrée sud du Clos du Vas

20. Aménagement d'un sentier VTT (single) sous le four banal

21. Aménagement d'un parking sur l'emplacement réservé

* : Une zone de rencontre est une zone limitée à 20 km/h, dont la voirie est partagée par tous les utilisateurs dans l'ordre de priorité suivant : piéton, cycles, voitures

1. AMÉNAGEMENT DE LA PLACE CENTRALE DU CLOS DU VAS



Objectifs

- Donner au Clos du Vas un espace public fédérateur
- Participer à la création de lien social entre les habitants

Contenu de la programmation

- Création d'un espace couvert avec espace pour food-truck et borne foraine (rouge)
- Désenrobage de la place et réaménagement comprenant un terrain de pétanque et des jeux pour enfants (jaune)
- Installation d'assises en gradins enherbés (bleu)
- Aménagement de places de stationnement au bas de la place sans reprise du soutènement (violet)
- Végétalisation avec arbustes fruitiers le long du cheminement principal (vert)
- Reprise des cheminements piétons vers le haut et le bas de la place(flèches jaunes)

Coûts

- Aménagement

Conditions de réussite

- Synergie avec l'aire de covoiturage et la borne de recharge si placées ici
- Synergie avec l'aménagement du ruisseau pour relier Pierrefeu et le Clos

2. AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER LE LONG DU RUISSEAU



Objectifs

- Connecter Pierrefeu au Clos du Vas de manière sécurisée
- Participer à la création de lien social entre les habitants
- Mettre en valeur l'eau et le patrimoine naturel

Contenu de l'action

- Aménagement léger d'un chemin le long du ruisseau de type sentier de montagne
- Installation de quelques bancs sur le sentier sur des points de vue sur l'eau
- Création d'un passage du centre du Clos du Vas jusqu'au ruisseau : sous réserve d'un accord avec un propriétaire privé pour un droit de passage ou acquisition d'un terrain

Coûts

- Aménagement léger
- Acquisition foncière si pas de droit de passage

Conditions de réussite

- Synergie avec toutes les actions participant à la relation entre Clos du Vas et Pierrefeu
- Si la voie verte est réalisée le long de la RN, un prolongement est à envisager jusqu'à celle-ci

3. AMÉNAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTON LE LONG DE LA RTE PRINCIPALE



Objectifs

- Sécuriser les déplacements piétons au Clos du Vas
- Valoriser les abris-bus et le covoiturage

Contenu de la programmation

- Acquisition et aménagement du trottoir privé (orange)
- Création de cheminement piéton sur la chaussée avec résine et potelets (rouge)
- Dégagement du mobilier gênant et entretien de la végétation afin de garantir un confort de marche sur le trottoir existant (vert)

Coûts

- Aménagement
- Acquisition

Conditions de réussite

- Multiplication des parcours avec le cheminement du ruisseau pour changer les habitudes
- Action incompatible avec la zone de rencontre (3b)
- Synergie avec la charte paysagère des espaces privés : réduire la taille des haies, baisser les haies pour ensoleiller le cheminement

TOPOSCOPE

3B. MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE RENCONTRE SUR TOUT LE VILLAGE



Objectifs

- Sécuriser les déplacements piétons au Clos du Vas

Contenu de la programmation

- Mise en place de signalétique de zone de rencontre et actions pédagogiques de communication auprès des riverains
- Création de seuils d'entrée dans la zone (sans amorce de plateau)
- Suppression des trottoirs et aménagement à niveau partout
- Obligation réglementaire de taille de certains rideaux végétaux privés afin d'améliorer la visibilité à certains endroits

Coûts

- Signalétique
- Aménagement
- Communication

Conditions de réussite

- Multiplication des parcours avec le chemin du ruisseau pour changer les habitudes
- Action incompatible avec le cheminement piéton précédent (du fait du partage de la voirie)
- Nécessité de réaliser la charte paysagère avec les propriétaires et si besoin, d'imposer certaines tailles

4. MISE EN ZONE DE RENCONTRE DES IMPASSES DU CLOS DU VAS



Objectifs

- Sécuriser les déplacements piétons au Clos du Vas
- Valoriser l'espace public à proximité des maisons

Contenu de la programmation

- Mise en place de signalétique de zone de rencontre et actions pédagogiques de communication auprès des riverains
- Création d'effets de seuil d'entrée dans les impasses (sans amorce de plateau, avec peinture au sol et végétalisation)
- Suppression des trottoirs et aménagement à niveau partout
- Installation de mobilier d'assise à certains endroits à la demande de riverains pour se réapproprier les impasses

Coûts

- Signalétique
- Aménagement
- Communication

Conditions de réussite

- Multiplication des parcours avec le cheminement du ruisseau pour changer les habitudes

5. AMÉNAGT DU SENTIER ET DE L'ARRIÈRE DE LA MAISON DE LA GÉOLOGIE



Objectifs

- Connecter la maison de la Géologie au Clos du Vas
- Valoriser l'espace à l'arrière de la maison de la Géologie
- Renforcer les accès à la nature depuis le Clos du Vas

Contenu de la programmation

- Mise en scène paysagère de l'entrée du sentier avec effet de seuil (végétalisation)
- Installation d'assises le long du sentier
- Création d'un parcours santé intégré au sentier et à l'espace à l'arrière de la maison de la Géologie en lien avec l'action de land-art menée par Serres Lez'Arts
- Extension des éléments de signalétique de la maison de la Géologie jusque sur le sentier

Coûts

- Signalétique
- Aménagement léger du sentier et mobilier

Conditions de réussite

- Mise en zone de rencontre de l'impasse et réalisation de trottoirs sur la voie principale pour valoriser l'accès au sentier et en sécuriser l'arrivée
- Echanges nécessaire avec la Maison de la Géologie qui a comme projet de réaliser un parc sur les dinosaures

6. AGRANDISSEMENT DU PARKING DEVANT LE FOUR BANAL



Objectifs

- Augmenter le nombre de stationnements pour le haut de Pierrefeu
- Désengorger la place de la fontaine afin d'en dégager le petit patrimoine

Contenu de la programmation

- Embusage du canal avec mur de soutènement et coupe des arbres
- Libération de l'entrée du chemin des Noisettes et du panneau d'informations
- Réalisation du parking avec un revêtement perméable comprenant 5 à 6 places dont 1 place PMR
- Gestion des eaux de ruissellement importantes descendant le long de la route
- Mise en valeur du four banal par un revêtement sur son pourtour (à la manière de l'église du chef-lieu)

Coûts

- Ouvrage de soutènement et embusage du canal
- Aménagement

Conditions de réussite

- Synergie avec la mise en scène de la fontaine de la place pour report des stationnements et nouveau passage de VTT sur la route descendant à la RD
- Le canal n'est pas soumis à un Dossier Loi sur l'Eau

TOPOSCOPE

7. AMÉNAGEMENT ET SIGNALISATION DU PARKING À CÔTÉ DU CIMETIÈRE



Objectifs

- Augmenter le nombre de stationnements pour Pierrefeu
- Désengorger le coeur de Pierrefeu des voitures stationnées

Contenu de la programmation

- Mise en place de signalétique visible à l'arrivée depuis Saint-Blaise
- Aménagement du parking avec revêtement perméable dont 1 place PMR
- Sécurisation du cheminement depuis le cimetière jusqu'au centre avec des écluses piétonnes aux endroits particulièrement étroits

Coûts

- Signalétique
- Aménagement du parking
- Aménagement d'un cheminement piéton

Conditions de réussite

- Evaluer l'opportunité de ce parking au regard des accès à créer vers la zone AU et de l'emprise foncière maîtrisée par la Collectivité

8. MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE RENCONTRE À PIERREFEU



Objectifs

- Sécuriser les usages de l'espace public
- Valoriser les usages de l'espace public autre que la circulation

Contenu de la programmation

- Mise en place de signalétique de zone de rencontre (20 km/h, partage de la voirie avec priorité piétonne) et actions pédagogiques de communication auprès des riverains
- Création de seuils d'entrée dans la zone (sans amorce de plateau) avant le croisement de l'abri-bus qui doit se trouver dans la zone de rencontre

Coûts

- Signalétique
- Aménagement
- Communication

Conditions de réussite

- Attention au signal opposé entre zone de rencontre (pacification et tolérance de la voiture) et agrandissement du parking du four banal

9. MISE EN PLACE D'UN SENS UNIQUE L'ÉTÉ À PIERREFEU



Objectifs

- Sécuriser les déplacements piétons au Clos du Vas
- Valoriser l'espace public à proximité des maisons

Contenu de la programmation

- Mise en place de la signalétique amovible pour l'été (juin-août)
- Communication publique autour de ce changement chaque année
- Retrait des panneaux en hiver
- Sens unique envisagé : permet d'accéder rapidement au centre de Pierrefeu et d'éviter de faire repasser les voitures après être aller au parking du four. Attention, sens inverse de la majeure partie des VTT

Coûts

- Signalétique
- Communication

Conditions de réussite

- Pédagogie et communication en amont de la période estivale
- Signalétique bien visible

10. RÉAM^{GNT} DE LA PLACE DE LA FONTAINE (MAINTIEN DU STATIONNEMENT)



Objectifs

- Valoriser l'espace public de Pierrefeu
- Maintien de la capacité à stationner à Pierrefeu pour les riverains

Contenu de la programmation

- Maintien de 3 places de stationnement (au lieu des 4 actuelles) dont 1 PMR (violet)
- Aménagement des abords de la fontaine avec végétalisation (jaune) et potelet empêchant de s'y garer
- Ouverture de l'accès au chemin du Goutaud (bleu)
- Installation d'assises et panneau pédagogique sur l'histoire de Puy Saint André
- Conservation de l'accès voiture au sentier

Coûts

- Aménagement
- Signalétique

Conditions de réussite

- La place supprimée est reportée sur le parking du four banal

10B. RÉAM^{GNT} DE LA PLACE DE LA FONTAINE (PAS DE STATIONNEMENT)



Objectifs

- Valoriser l'espace public de Pierrefeu
- Mise en valeur complète de l'espace public et du petit patrimoine

Contenu de la programmation

- Suppression de toutes les places de stationnement
- Aménagement des abords de la fontaine avec végétalisation (jaune) et potelet empêchant de s'y garer
- Aménagment d'un linéaire végétal (vert)
- Ouverture de l'accès au chemin du Goutaud (bleu)
- Installation d'assises et panneau pédagogique sur l'histoire de Puy Saint André
- Conservation de l'accès voiture au sentier

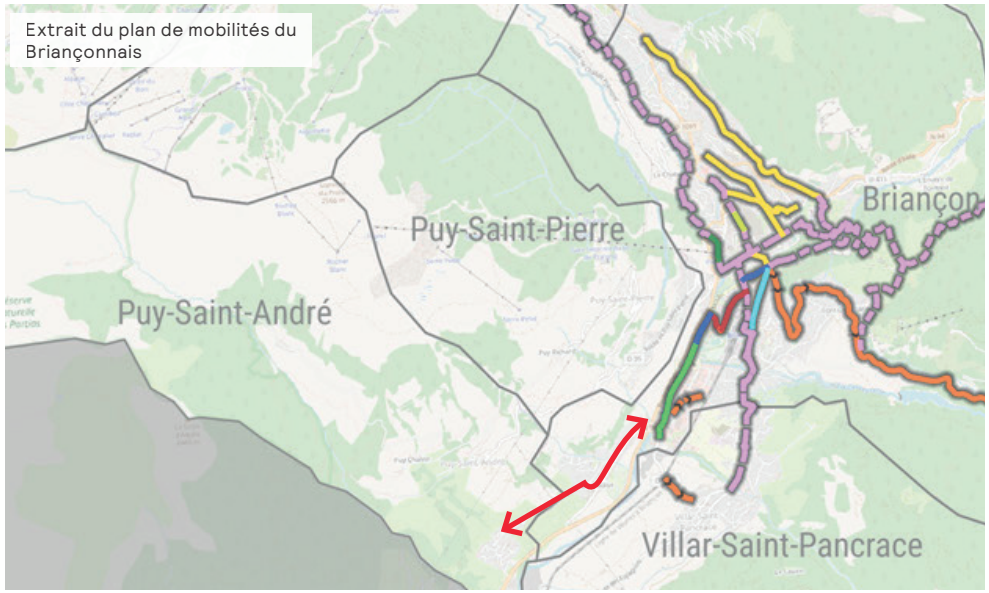
Coûts

- Aménagement
- Signalétique

Conditions de réussite

- Le report des places de stationnement doit être anticipé (parking du four banal, du cimetière, route de Pierrefeu)
- La possibilité de s'arrêter doit être conservée : l'emprise piétonne doit laisser la place pour une voiture

11. AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE (RTE DE SAINT-BLAISE)



Objectifs

- Valoriser les modes doux pour les liens entre Briançon et Puy Saint André
- Sécurisation des modes doux sur la route de Saint-Blaise

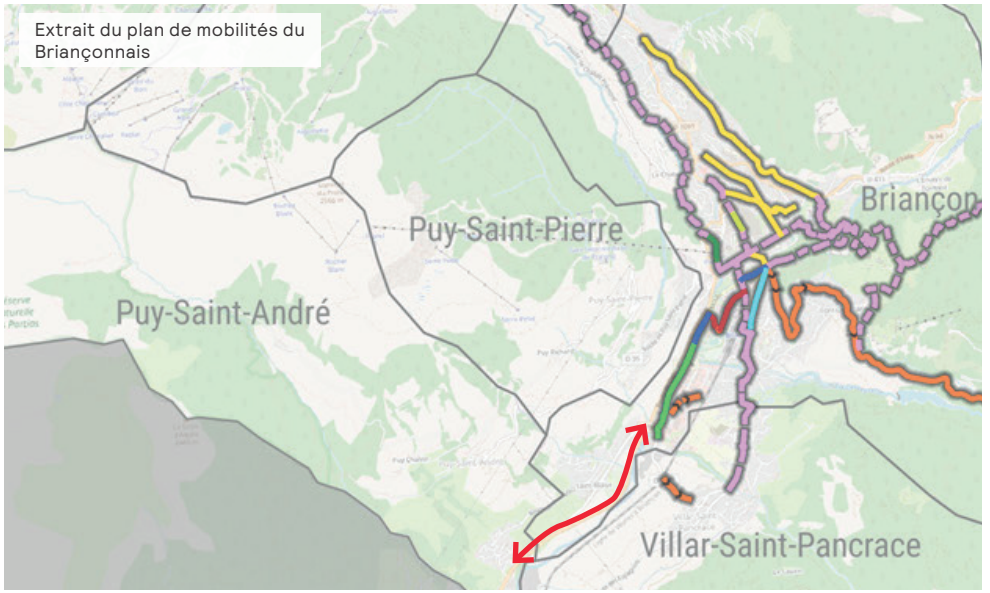
Contenu de la programmation

- Négociation avec la CC du Briançonnais pour modification du plan vélo
- Création d'une voie verte avec bordure de protection sur la route de Saint-Blaise (flèche rouge) et reconnexion avec la piste cyclable de la ZA Sud de Briançon

Coûts

- Aménagement (porté par la CC)
- Signalétique (porté par la CC)

11B. AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE (RTE NATIONALE)



Objectifs

- Valoriser les modes doux pour les liens entre Briançon et Puy Saint André
- Sécurisation des modes doux sur la route nationale

Contenu de la programmation

- Négociation avec la CC du Briançonnais pour modification du plan vélo
- Création d'une voie verte avec bordure de protection sur la route nationale (flèche rouge) et reconnexion avec la piste cyclable de la ZA Sud de Briançon

Coûts

- Aménagement (porté par la CC)
- Signalétique (porté par la CC)

[2] Ce projet ne s'intègre pas dans le Plans de Mobilités actuel de la CC du Briançonnais. Toutefois, des pistes de réalisation peuvent être envisagées. Des discussions sont déjà en cours entre la Commune et la CC du Briançonnais à ce sujet.

12. ELABORATION PARTICIPATIVE D'UNE CHARTE PAYSAGÈRE



Extrait d'une charte paysagère menée par un CAUE

FICHE 3 Les hameaux / Les espaces de transitions

L'exemple du hameau de la rivalarié (Verdalle) :

Les maisons du hameau s'organisaient autrefois autour d'un espace commun : le patus. Ce dernier est aujourd'hui bâti, entre autres, d'une grange et la commune a divisé le reste en parcelles pour les vendre aux propriétaires des maisons donnant sur ces espaces communs. Ces espaces ouverts autrefois sont depuis clôturés. Le four ainsi que le pressoir à raisins occupent encore cet espace. Le lavoir occupant par le passé une partie du patus se retrouve aujourd'hui pris dans l'espace clôturé de la maison la plus proche.
Le travail à ferrer installé aux abords a été rapporté, il n'est pas à son emplacement d'origine, selon un témoignage.
Notice descriptive «extrait : Mission d'Inventaire du Patrimoine CAUE du Tarn»

Entre 2004 et 2019, ces espaces de transitions ont été aménagés, plantés. Même, s'ils ont été privatisés, leurs aménagements restent ouverts et participent à l'identité des espaces communs.

Le Rivalarié - Verdalle -2004

La Rivalarié - Verdalle -2019

Objectifs

- Engager les habitants dans la valorisation de leur village en accompagnant l'action sur l'espace public d'une action sur les espaces privés
- Harmoniser les limites public/privé du Clos du Vas
- Encourager les pratiques respectueuses de l'environnement sur les espaces verts privés

Contenu de la programmation

- Rédaction d'une charte paysagère participative avec l'appui du CAUE
- Organisation d'ateliers d'initiation à des pratiques respectueuses de l'environnement pour les espaces verts privés

Coûts

- Organisation & communication
- Prêt d'outils
- Invitation de formateurs sur certains sujets

Conditions de réussite

- Mobiliser un maximum d'habitants et d'usagers à travers des actions pédagogiques et de la communication importante
- Faire appel à des acteurs pouvant accompagner le projet et transmettre de bonnes pratiques (CAUE, association naturaliste et/ou jardinage…)

13. POSE DE CHICANES ET/OU AMÉNAGEMENTS D'ÉCLUSES



Objectifs

- Faire ralentir les voitures dans l'espace public
- Casser les lignes de vitesses que certains automobilistes peuvent prendre
- Pacifier la route principale

Contenu de la programmation

- Maintien de chicanes fleuries à certains points stratégiques sur la route principale
- Organisation de réunions publiques avec retour d'expérience pour adapter le placement des chicanes
- Aménagement d'écluse piétonne aux endroits nécessitant un trottoir (en lien avec l'action sur la route principale)
- Mise « en dur » de certains aménagements à long terme

Coûts

- Mobilier léger
- Aménagement léger
- Aménagement à long terme

Conditions de réussite

- L'implication des habitants est importante et les retours d'expérience doivent être faits régulièrement lors de la première année afin d'adapter les emplacements

14. BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE SUR LA PLACE CENTRALE



Objectifs

- Promouvoir l'usage de la voiture électrique
- Sensibiliser aux énergies renouvelables

Contenu de la programmation

- Estimation de la faisabilité d'une borne de recharge solaire
- Installation d'une borne de recharge électrique avec panneau photovoltaïque indiquant le montant d'énergie renouvelable générée

Coûts

- Borne de recharge

Conditions de réussite

- Une étude de faisabilité est indispensable pour évaluer la capacité de production d'énergie solaire
- Cette action devra être anticipée dans l'aménagement de la place centrale, l'espace disponible pour le stationnement étant fortement réduit
- Echanges à prévoir avec le SyME 05

14B. BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE À L'ABRI-BUS DU BAS



Objectifs

- Promouvoir l'usage de la voiture électrique
- Sensibiliser aux énergies renouvelables

Contenu de la programmation

- Estimation de la faisabilité d'une borne de recharge solaire
- Installation d'une borne de recharge électrique avec panneau photovoltaïque indiquant le montant d'énergie renouvelable générée

Coûts

- Borne de recharge

Conditions de réussite

- Une étude de faisabilité est indispensable pour évaluer la capacité de production d'énergie solaire
- Echanges à prévoir avec le SyME 05

15. MATÉRIALISATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE (PLACE CENTRALE)



Objectifs

- Promouvoir le covoiturage et lutter contre l'autosolisme
- Rendre visible les pratiques collaboratives de mobilités

Contenu de la programmation

- Identification d'une ou deux places pour le covoiturage avec signalétique associée
- Installation d'un panneau d'affichage permettant d'échanger avec les autres usagers et potentiels covoitureurs ou panneau indiquant le sens vers lequel le covoitureur se rend)

Coûts

- Signalétique

15B. MATÉRIALISATION D'UNE AIRE DE COVOITURAGE (ABRI-BUS DU BAS)



Objectifs

- Promouvoir le covoiturage et lutter contre l'autosolisme
- Rendre visible les pratiques collaboratives de mobilités

Contenu de la programmation

- Identification d'une ou deux places pour le covoiturage avec signalétique associée
- Installation d'un panneau d'affichage permettant d'échanger avec les autres usagers et potentiels covoitureurs ou panneau indiquant le sens vers lequel le covoitureur se rend)

Coûts

- Signalétique

16. RÉFECTION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE VERS SAINT-BLAISE



Objectifs

- Sécuriser le trajet vers Saint-Blaise afin de limiter les risques à l'entrée de la nationale au Clos du Vas

Contenu de la programmation

- Demande au Département d'une réfection de la chaussée

Coûts

- Aménagement (porté par le Département)

Conditions de réussite

- Elle devra intégrer les sujets de chicanes/écluses piétonnes et le cheminement du cimetière à l'abri-bus

17. DÉSARTIFICIALISATION ET VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE



Objectifs

- Végétaliser les espaces publics
- Développer des espaces communs support de lien social

Contenu de la programmation

- Identification d'espaces opportuns avec les habitants (cartographie participative)
- Construction d'un projet commun de végétalisation autour d'un thème : l'environnement nourricier par exemple, comme les incroyables comestibles (photo de droite)
- Création d'un permis de végétaliser (associé à une convention d'entretien)
- Désartificialisation du sol par les services techniques
- Végétalisation portée par la mairie sur certains espaces et végétalisation participative avec les détenteurs d'un permis de végétaliser sur les points identifiés
- Réalisation de signalétique pédagogique avec les enfants

Coûts

- Organisation et communication
- Désimperméabilisation d'espaces en enrobé
- Entretien (porté en partie par les habitants)

Conditions de réussite

- Cette action doit être à participative dès le début et doit s'intégrer à tous les projets qui interviendront sur l'espace public

18. MISE EN VALEUR DES SENTIERS POUR LES PIÉTONS



Objectifs

- Promouvoir l'accès aux sentiers auprès des visiteurs du Clos du Vas

Contenu de la programmation

- Installation d'une signalétique dans le bourg avec panneau RIS sur la place centrale ainsi qu'à la maison de la Géologie
- Installation de signalétique à l'entrée des sentiers importants avec temps de marche pour accéder aux points d'intérêts (hameaux, points de vue...)
- Construire une synergie entre cette signalétique et le projet de land-art porté par l'association Serres Lez'Arts

Coûts

- Signalétique

Conditions de réussite

- Action à accompagner d'une communication auprès des partenaires et des acteurs du tourisme

19. AMÉNAGEMENT D'UN ROND-POINT À L'ENTRÉE SUD DU CLOS DU VAS



Objectifs

- Sécuriser l'accès voiture depuis et vers la nationale

Contenu de la programmation

- Constituer un dossier et faire une demande à la DIRCE pour l'aménagement d'un rond-point

Coûts

- Aménagement

Cette action est engagée depuis un certain nombre d'année par la Commune, via des demandes répétées auprès de la DIRCE. Cependant, cette dernière juge les conditions non-réunies pour réaliser un rond-point.
L'action est proposée afin de la garder à l'esprit et continuer les demandes, toutefois, celle-ci n'est pas du ressort de la Commune.

20. AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER VTT (SINGLE) SOUS LE FOUR BANAL



Objectifs

- Réduire les conflits d'usages entre VTT et piétons à Pierrefeu
- Sécuriser les déplacements VTT aux abords de la route

Contenu de la programmation

- Aménagement d'un sentier VTT (single) le long de la descente sous le four banal, visant à éviter le passage des VTT dans le village
- Mise en place d'une signalétique indiquant ce nouveau trajet VTT à l'entrée de Pierrefeu depuis les sentiers
- Communication autour de ce passage auprès des acteurs du VTT et du tourisme

Coûts

- Aménagement
- Signalétique

Conditions de réussite

- Le canal n'est pas soumis au Dossier Loi sur l'Eau
- L'insertion du single VTT sur la route principale est dangereux : l'aménagement d'une écluse et la pose d'un panneau pourrait faire ralentir les voitures et vélos au niveau de cette intersection

21. AMÉNAGEMENT D'UN PARKING SUR L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ



Objectifs

- Augmenter le nombre de stationnements pour Pierrefeu
- Désengorger le coeur de Pierrefeu des voitures stationnées

Contenu de la programmation

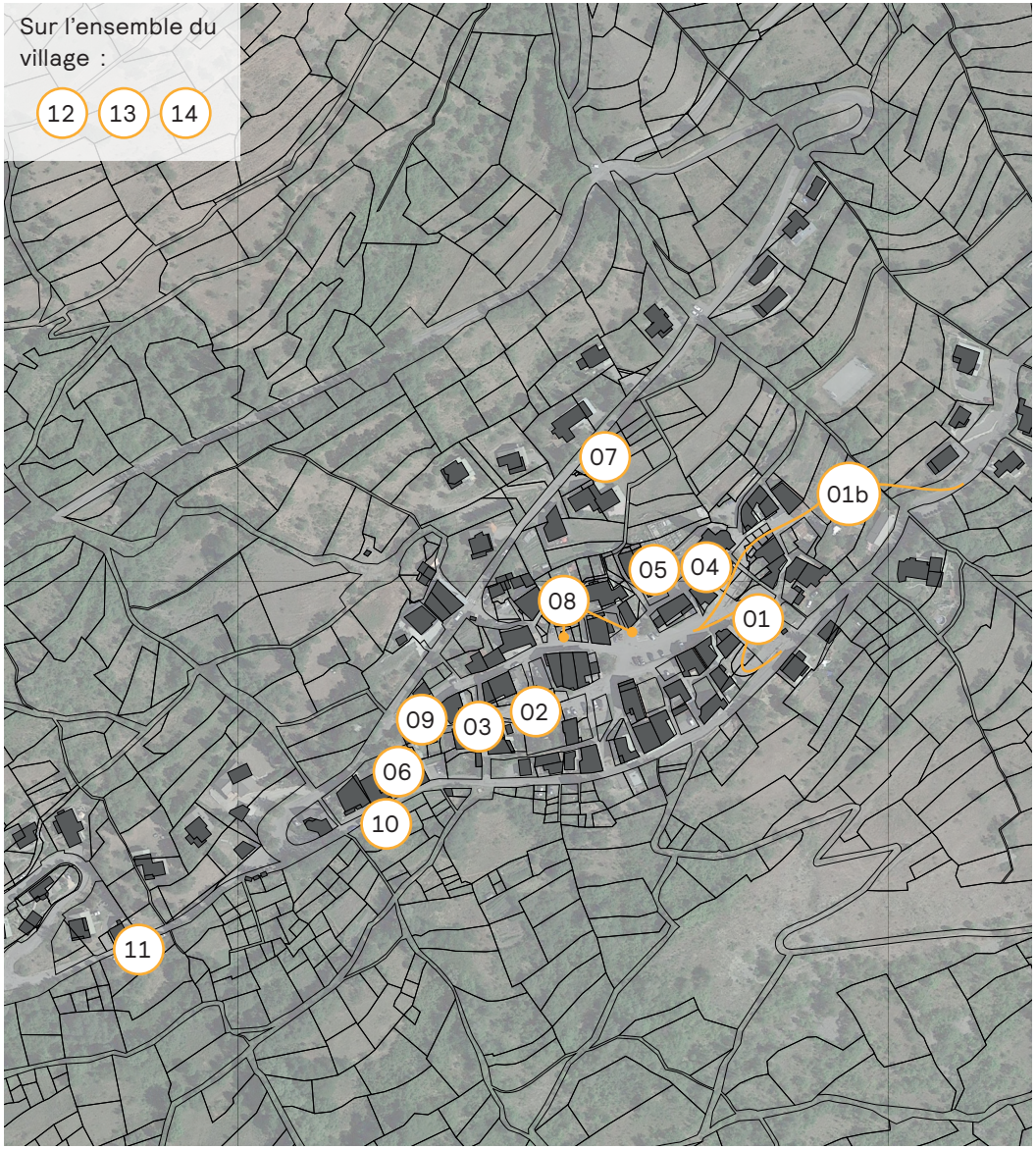
- Mise en place de signalétique visible à l'arrivée depuis Saint-Blaise
- Aménagement du parking avec revêtement perméable comprenant entre 8 et 9 places, dont 1 à 2 places PMR
- Sécurisation du cheminement depuis le parking jusqu'au centre

Coûts

- Acquisition
- Aménagement du parking
- Signalétique

CHEF-LIEU

VUE D'ENSEMBLE



1. Mise en sens unique du village (boucle par l'existant)
1b. Mise en sens unique du village (boucle par nouvelle voie des terrains AU)

2. Réaménagement de la place Joseph Violin : piétonisation partielle de la place
2b. Réaménagement de la place Joseph Violin : piétonisation complète
2c. Réaménagement de la place Joseph Violin : Pas de piétonisation mais aménagement d'un espace fédérateur et paysager à l'arrière de l'église

3. Piétonisation de la rue des Grands Chenals

4. Réaménagement du parvis de l'église

5. Mise à disposition des anciens abris-poubelles (usage privé)
5b. Mise à disposition des anciens abris-poubelles (usage partagé)

6. Réaménagement du parvis de la mairie

7. Aménagement d'un passage vers la mairie depuis le centre du village

8. Réaménagement de la route départementale devant la mairie (écluse piétonne)

9. Réaménagement du parking d'entrée du Villaret

10. Réaménagement du parking Soubre-le-Puy

11. Aménagement des abords des fontaines

12. Pose de chicanes et/ou aménagements d'écluses (emplacement à définir)

13. Mise en valeur des sentiers pour les piétons

14. Désartificialisation et Végétalisation participative

1. MISE EN SENS UNIQUE DU VILLAGE (BOUCLE PAR L'EXISTANT)



Objectifs

- Réduire l'empreinte de la voiture dans le bourg
- Réduire la vitesse et fluidifier le trafic sur la route départementale

Contenu de la programmation

- Mise en place de signalétique de zone de rencontre pour le coeur de bourg (20 km/h, partage de la voirie et priorité piétonne)
- Réalisation d'une boucle à sens unique (voir plan ci-dessus)
- Réalisation de stationnements sur certains espaces dégagés par la réduction de la largeur de la bande roulante sur la chaussée (sous la Kimpina)

Coûts

- Signalétique
- Traçage de places de stationnement

Conditions de réussite

- Le nouveau plan de circulation doit être largement communiqué et celui-ci doit être mis à l'essai avant pérennisation
- Attention aux problématiques de véhicules larges, passant difficilement (voire pas du tout) dans la montée en épingle

1B. MISE EN SENS UNIQUE DU VILLAGE (BOUCLE PAR LES TERRAINS AU)



Objectifs

- Réduire l'empreinte de la voiture dans le bourg
- Réduire la vitesse et fluidifier le trafic sur la route départementale

Contenu de la programmation

- Mise en place de signalétique de zone de rencontre pour le coeur de bourg (20 km/h, partage de la voirie et priorité piétonne)
- Réalisation d'une boucle à sens unique (voir plan ci-dessus) via l'ER prévu au PLU
- Mise en sens unique de la RD à partir de l'entrée du village
- Réalisation de stationnements sur certains espaces dégagés par la réduction de la largeur de la bande roulante sur la chaussée

Coûts

- Acquisition des terrains de l'ER
- Aménagement lourd
- Signalétique

Conditions de réussite

- Le changement de sens de la RD doit être mené en partenariat avec les services du Département

2. RÉAMÉNAGT DE LA PLACE JOSEPH VIOLIN : PIÉTONISATION PARTIELLE



Objectifs

- Retrouver un caractère piéton sur la place Joseph Violin
- Stimuler la vie dans l'espace public et le lien social
- Requalifier les espaces publics en les végétalisant

Contenu de la programmation

- Engazonnement des gradins et réalisation de petits espaces verts engazonnés, sans masses arbustives, déplacement de la pompe à l'entrée de la place (vert)
- Stationnement maintenu partiellement au niveau du terrain de pétanque (rouge)
- Réaménagement d'une place avec un revêtement davantage piéton intégrant les jeux pour enfants, le terrain de pétanque et l'ancienne pompe à incendie (jaune)
- Conservation d'un passage pour accéder en voiture aux garages (violet)
- Réouverture des voies publiques aux piétons au sud de la place pour éviter de marcher le long de la route principale (flèche jaune)

Bilan estimatif de places : - 10 places (6 côté pente, 4 côté escaliers)

Coûts

- Aménagement

Conditions de réussite

- Scénario pour la place Joseph Violin (à choisir entre le 3, 3b, et 3c)
- Besoin d'anticiper le report des quelques places de stationnement
- L'action s'articule bien avec la piétonisation de la rue des Grands Chenals

2B. RÉAMÉNAGT DE LA PLACE JOSEPH VIOLIN : PIÉTONISATION COMPLÈTE



Objectifs

- Retrouver un caractère piéton sur la place Joseph Violin
- Stimuler la vie dans l'espace public et le lien social
- Requalifier les espaces publics en les végétalisant

Contenu de la programmation

- Entretien des espaces verts (vert) : engazonnement des gradins, réaménagement des petits espaces paysagers
- Suppression totale du stationnement
- Réaménagement d'une place avec un revêtement davantage piéton intégrant les jeux pour enfants, le terrain de pétanque et l'ancienne pompe à incendie (jaune)
- Conservation d'un passage pour accéder en voiture aux garages (violet)
- Réouverture des voies publiques aux piétons au sud de la place pour éviter de marcher le long de la route principale (flèche jaune)

Bilan estimatif de places : - 16 places (12 côté pente, 4 côté escaliers)

Coûts

- Aménagement

Conditions de réussite

- Scénario pour la place Joseph Violin (à choisir entre le 3, 3b, et 3c)
- Besoin d'anticiper le report de toutes les places de stationnement
- L'action s'articule bien avec la piétonisation de la rue des Grands Chenals

2C. RÉAMÉNAGT DE LA PLACE JOSEPH VIOLIN : PAS DE PIÉTONISATION...



Objectifs

- Conserver les places en centre-ville
- Reporter la vie et le lien social sur des espaces paysagers à distance des maisons

Contenu de la programmation

- Engazonnement des gradins et réalisation de petits espaces verts engazonnés, sans masses arbustives, déplacement de la pompe à l'entrée de la place (vert)
- Suppression de quelques places de stationnements devant l'aire de jeu (jaune)
- Végétalisation et désimperméabilisation des zones des stationnement
- Réouverture des voies publiques aux piétons au sud de la place pour éviter de marcher le long de la route principale (flèche jaune)

Bilan estimatif de places : - 2 places (devant l'aire de jeu)

Coûts

- Aménagement

Conditions de réussite

- Il est nécessaire de proposer un espace de vie pour le Chef-lieu à défaut de la place Joseph Violin.
- Les espaces engazonnés n'étant plus liés à un espace piéton fédérateur, il sera nécessaire de faire attention à leur entretien et leur appropriation

...ET AMÉNAGT D'UN ESPACE FÉDÉRATEUR À L'ARRIÈRE DE L'ÉGLISE



Objectifs

- Compenser la non-piétonisation de la place Joseph Violin avec un espace de qualité
- Valoriser les vues sur le grand paysage

Contenu de la programmation

- Aménagement frugal d'un espace public avec aire de jeux pour enfants et terrain de pétanque à l'arrière de l'église ou vers le terrain de sport actuel
- Installation d'assises avec points de vue sur l'église et le grand paysage
- Mise en scène du sentier pour accéder à cet espace

Coûts

- Acquisition (sous réserve d'accord avec le propriétaire)
- Aménagement

Conditions de réussite

- Limitation de l'imperméabilisation du sol et chercher un aménagement frugal

3. PIÉTONISATION DE LA RUE DES GRANDS CHENALS



Objectifs

- Sécuriser les déplacements piétons
- Réduire l'emprise de la voiture et de l'enrobé dans le village

Contenu de la programmation

- Fermeture de la rue aux circulations voitures hormis pour les riverains (en saison hivernale ou tout au long de l'année)
- Végétalisation de la rue et désimperméabilisation du sol
- Marquer l'entrée de la rue sur la route départementale afin de rappeler que c'est une rue piétonne

Coûts

- Aménagement

Conditions de réussite

- A penser simultanément avec le passage vers l'arrière de la mairie ainsi que l'action portant sur la place Joseph Violin

4. RÉAMÉNAGT DU PARVIS DE L'ÉGLISE



Objectifs

- Renforcer les usages piétons de l'espace public
- Poursuivre la mise en valeur l'église

Contenu de la programmation

- Fermeture du parvis au stationnement
- Maintien d'un accès possible pour les véhicules autorisés
- Rénovation du mur du cimetière et végétalisation de celui-ci
- Modification du revêtement afin de réduire l'effet routier
- Installation de mobilier urbain léger

Coûts

- Aménagement

Conditions de réussite

- L'usage des anciens abris poubelles doit être pensé en même temps afin de ne pas entraîner des conflits d'usage

5. MISE À DISPOSITION DE L'ANCIEN ABRI-POUBELLE DE L'ÉGLISE (USAGE PRIVÉ)

Objectifs

- Réhabiliter l'ancien abri poubelle à côté de l'église
- Réduire l'impact visuel du stockage de matériaux et d'outils sur les espaces extérieurs privés

Contenu de la programmation

- Evaluation de la demande pour cet espace en coeur de bourg (stockage de matériaux, de véhicules...)
- Mise en place d'une convention de location de l'abri poubelle en une ou plusieurs cellules (durée et réglement de la location à déterminer)
- Réalisation des travaux (installation d'étagère, rénovation du sol, peinture...) par les services techniques avec les futurs locataires

Coûts

- Aménagement du local : peinture, étagères...

Conditions de réussite

- L'usage de l'ancien abri poubelle doit être pensé en même temps que le réaménagement du parvis de l'église afin de ne pas entraîner des conflits d'usage

5B. MISE À DISPOSITION DE L'ANCIEN ABRI-POUBELLE DE L'ÉGLISE (USAGE PARTAGÉ)



Objectifs

- Réhabiliter l'ancien abri poubelle à côté de l'église
- Réduire l'impact visuel du stockage de matériaux et d'outils sur les espaces extérieurs privés
- Créer des espaces d'échange et de partage entre habitants

Contenu de la programmation

- Mise en place d'un groupe d'habitants gestionnaire du local partagé avec un projet de mise en commun : outils, matériaux, jeux, boîte à dons ou de stationnement de vélos...
- Réalisation des travaux (installation d'étagère, rénovation du sol, peinture...) par les services techniques avec les futurs gestionnaires
- Elargissement du dispositif aux autres abris-poubelles de la Commune si l'expérience est concluante

Coûts

- Aménagement du local : peinture, étagères...

Conditions de réussite

- L'usage de l'ancien abri poubelle doit être pensé en même temps que le réaménagement du parvis de l'église afin de ne pas entraîner des conflits d'usage

6. RÉAMÉNAGEMENT DU PARVIS DE LA MAIRIE



Objectifs

- Faire sortir les usages de la bibliothèque et renforcer sa visibilité
- Retrouver un vrai parvis pouvant accueillir de petits évènements conviviaux

Contenu de la programmation

- Suppression des massifs arbustés et végétalisation en strate basse sur la majeure partie du parvis
- Végétalisation des limites du parvis
- Création d'une boîte à livres devant la bibliothèque et d'une étagère de dons et d'échanges
- Réalisation et installation de mobilier léger amovible pour faire « sortir » la bibliothèque sur le parvis
- Aménagement permettant de proposer l'installation d'une scène ainsi que d'un vidéo-projecteur pour le ciné-club

Coûts

- Réaménagement léger
- Mobilier léger

Conditions de réussite

- Repartir des usages de la bibliothèque et de la salle des associations pour le réaménagement et le mobilier

7. AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE VERS LA MAIRIE DEPUIS LE CENTRE



Objectifs

- Sécuriser les déplacements piétons vers la Mairie
- Reconnecter la place Joseph Violin à la mairie

Contenu de la programmation

- Négociation d'un droit de passage avec le propriétaire de la parcelle privée
- Aménagement d'un cheminement piéton depuis la place Joseph Violin et la rue des Grands Chenals vers la mairie
- Aménagement de l'entrée à l'arrière de la mairie
- Modification des cheminements internes à la mairie afin de mettre en avant cette entrée

Coûts

- Acquisition ou négociation d'un droit de passage (sous réserve d'accord avec le propriétaire)
- Aménagement léger
- Restructuration lourde de la mairie

L'aménagement du cheminement extérieur doit déboucher sur une réelle entrée, ce qui n'est pas le cas. La restructuration de la mairie demanderait des coûts trop important au regard de l'ambition de ce projet. En l'état, cette action est donc infaisable.

8. RÉAMÉNAGT DE LA RD DEVANT LA MAIRIE (ÉCLUSE PIÉTONNE)



Objectifs

- Sécuriser les déplacements piétons devant la mairie
- Faire ralentir les voitures sur la route départementale

Contenu de la programmation

- Réalisation d'une écluse piétonne côté mairie avec potelet, sans dénivelé (jaune)

Coûts

- Aménagement léger

Conditions de réussite

- Le panneau de priorité est oublié aujourd'hui, un repositionnement plus proche sera peut-être une solution en termes de visibilité
- Du marquage au sol et/ou des potelets bien visibles permettront d'accentuer la visibilité de l'aménagement et pousser au ralentissement
- La modification du parvis de la mairie devra prendre en compte cette action

La piste de l'élargissement de la voie est abandonnée du fait de son infaisabilité : contrainte réglementaire au PLU, contrainte financière pour l'acquisition et la réalisation d'un ouvrage de soutènement trop important.

9. RÉAMÉNAGT DU PARKING D'ENTRÉE DU VILLARET



Objectifs

- Proposer un report de stationnement pour certains usagers
- Mieux intégrer le parking du Villaret dans le système de stationnement du bourg
- Valoriser la pratique du covoiturage

Contenu de la programmation

- Amélioration de la signalétique pour ce parking depuis le chef-lieu
- Réaménagement du parking (revêtement à entretenir, traçage des places)
- Implantation d'une signalétique covoiturage au niveau de l'abri-bus

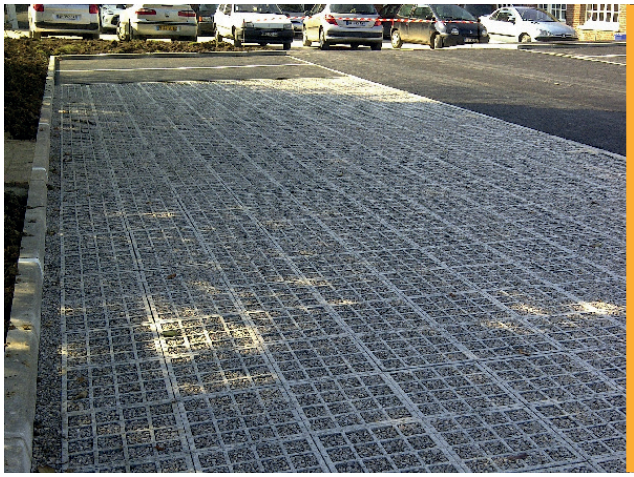
Coûts

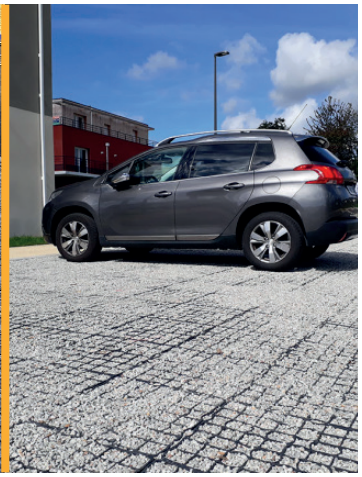
- Signalétique
- Entretien/aménagement

Conditions de réussite

- Ce parking constitue une source de report de stationnement pour le réaménagement éventuel de la place Joseph Violin

10. RÉAMÉNAGEMENT DU PARKING SOUBRE-LE-PUY





Objectifs

- Augmenter le nombre de stationnements pour le Chef-lieu
- Désengorger les places Joseph Violin et place de la Fontaine des voitures stationnées
- Diminuer la nuisance liée au revêtement poussiéreux
- Promouvoir la voiture électrique

Contenu de la programmation

- Mise en place de signalétique visible à l'arrivée dans le Chef-lieu
- Aménagement du parking avec revêtement perméable mais déneigeable
- Optimisation des places et réalisation de places PMR
- Installation d'une borne de recharge électrique à panneaux photovoltaïques

Coûts

- Signalétique
- Aménagement

Conditions de réussite

- Une étude de faisabilité est indispensable pour évaluer la capacité de production d'énergie solaire
- Echanges à prévoir avec le SyME 05

TOPOSCOPE

11. AMÉNAGEMENT DES ABORDS DES FONTAINES



Objectifs

- Mettre en valeur l'eau et le petit patrimoine du chef-lieu

Contenu de l'action

- Aménagement d'un revêtement différent autour des 2 fontaines du chef-lieu (pavés)
- Végétalisation autour des fontaines
- Installation d'assises quand cela est possible et de panneaux pédagogiques sur l'histoire de Puy Saint André

Coûts

- Aménagement
- Mobilier

12. POSE DE CHICANES ET/OU AMÉNAGEMENTS D'ÉCLUSES



Objectifs

- Faire ralentir les voitures arrivant au chef-lieu et le traversant
- Sécuriser les déplacements piétons le long de la route départementale

Contenu de la programmation

- Mise en place de chicanes après le virage du Villaret
- Mise en place de chicanes après l'entrée dans le chef-lieu
- Mise en place d'une écluse piétonne devant la mairie

Coûts

- Aménagement
- Signalétique

Conditions de réussite

- Doit être pensée conjointement de l'action devant la mairie

13. MISE EN VALEUR DES SENTIERS POUR LES PIÉTONS



Objectifs

- Promouvoir l'accès aux sentiers auprès des visiteurs du Chef-lieu

Contenu de la programmation

- Installation de signalétique à l'entrée des sentiers importants avec temps de marche pour accéder aux points d'intérêts (hameaux, points de vue...)
- Construire une synergie entre cette signalétique et le projet de land-art porté par l'association Serres Lez'Arts

Coûts

- Signalétique

Conditions de réussite

- Action à accompagner d'une communication auprès des partenaires et des acteurs du tourisme
- Les panneaux devront être placés de manière à empêcher tout stationnement devant

14. DÉSARTIFICIALISATION ET VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE



Objectifs

- Végétaliser les espaces publics
- Développer des espaces communs support de lien social

Contenu de la programmation

- Identification d'espaces opportuns avec les habitants (cartographie participative)
- Construction d'un projet commun de végétalisation autour d'un thème : l'environnement nourricier par exemple, comme les incroyables comestibles (photo de droite)
- Création d'un permis de végétaliser (associé à une convention d'entretien)
- Désartificialisation du sol par les services techniques
- Végétalisation portée par la mairie sur certains espaces et végétalisation participative avec les détenteurs d'un permis de végétaliser sur les points identifiés
- Réalisation de signalétique pédagogique avec les enfants

Coûts

- Organisation et communication
- Désimperméabilisation d'espaces en enrobé
- Entretien (porté en partie par les habitants)

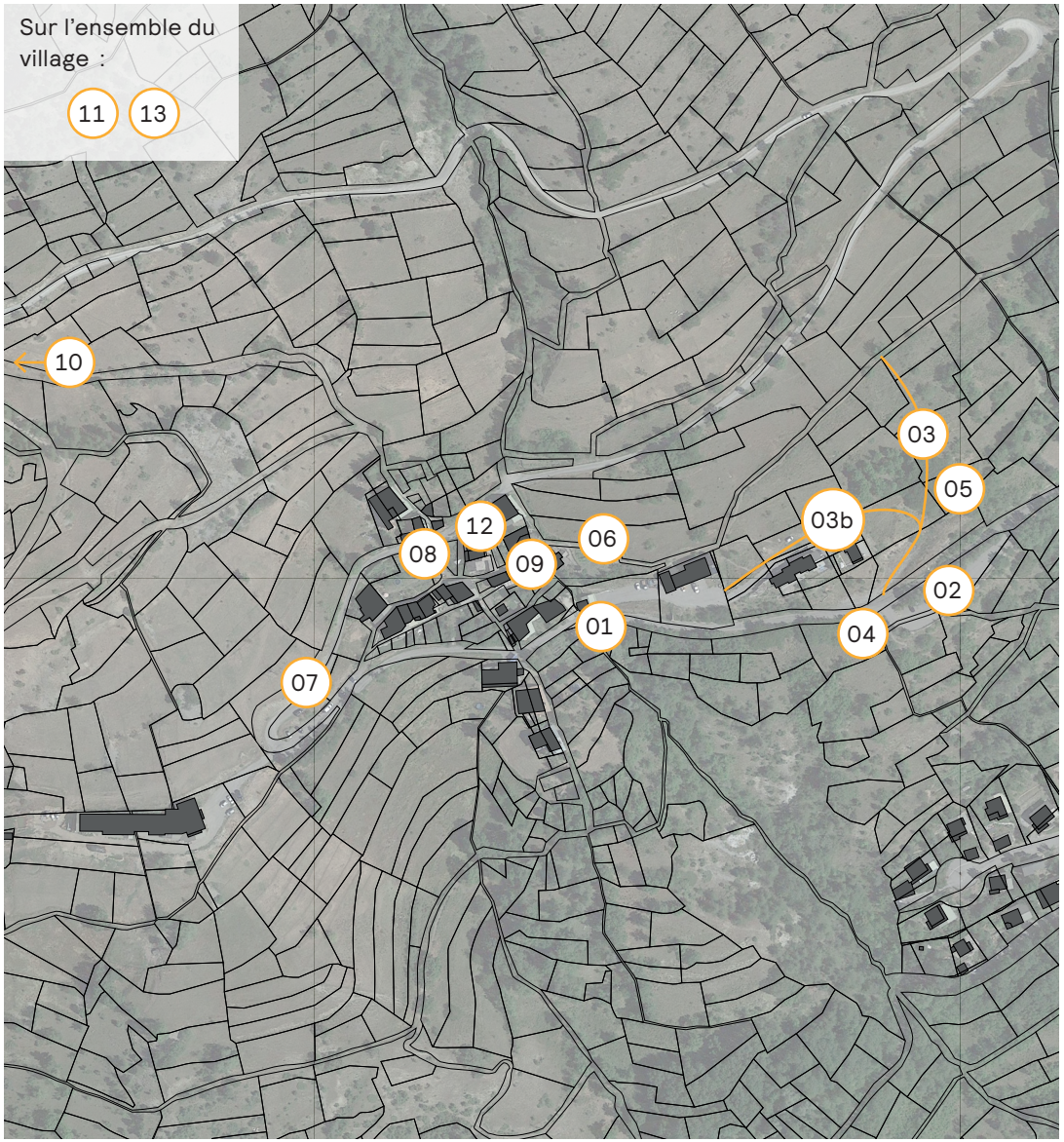
Conditions de réussite

- Cette action doit être à participative dès le début et doit s'intégrer à tous les projets qui interviendront sur l'espace public

PUY CHALVIN

VUE D'ENSEMBLE

L'ensemble des actions sont soumises à l'Architecte des Bâtiments de France, la Chapelle Sainte-Lucie étant classée au titre des Monuments Historiques et protégée par un Périmètre de Protection Modifié (PPM)



1. Acquisition et entretien du petit parking de l'entrée de Puy Chalvin

2. Optimisation du parking du bas de Puy Chalvin

3. Aménagement d'un sentier reliant le parking du bas à Puy Chalvin (via Chemin du Facteur)
3b. Aménagement d'un sentier reliant le parking du bas à Puy Chalvin (via les voiries créées par l'habitat participatif)

4. Aménagement d'une aire de pique-nique supplémentaire à côté du parking

5. Aménagement d'une aire de pique-nique supplémentaire sur le nouveau cheminement

6. Réaménagement de l'entrée du Chemin du Facteur

7. Aménagement de places de stationnements supplémentaires sur la route principale

8. Suppression du stationnement public à l'arrière de la Chapelle
8b. Maintien du stationnement public à l'arrière de la Chapelle (non faisable à l'heure actuelle)

9. Aménagement de la place du four banal avec agrandissement (acquisition d'une partie privée)
9b. Aménagement de la place du four banal sans agrandissement

10. Installation de toilettes sèches à l'Eyrette et d'une poubelle

11. Mise en valeur des sentiers pour les piétons

12. Signalétique pour faire ralentir les vélos
12b. Aménagement d'obstacles pour faire ralentir les vélos

13. Végétalisation participative

1. ACQUISITION ET ENTRETIEN DU PETIT PARKING DE L'ENTRÉE DE PUY CHALVIN

Objectifs

- Assurer la maîtrise foncière par la Collectivité
- Optimiser l'utilisation du parking

Contenu de la programmation

- Acquisition des parcelles concernées
- Réaménagement du parking avec apport de matériau de sol
- Traçage des places
- Installation d'une signalétique en entrée de bourg et à l'entrée du parking

Coûts

- Acquisition
- Aménagement avec nouveau revêtement
- Signalétique

2. OPTIMISATION DU PARKING DE DÉLESTAGE DE PUY CHALVIN

Objectifs

- Délester Puy Chalvin des stationnements de visiteurs
- Optimiser l'utilisation du parking

Contenu de la programmation

- Traçage des places pour optimisation et visibilité en été
- Changement de l'intitulé du panneau pour « parking visiteurs » à l'entrée du parking
- Repositionnement du panneau RIS sur les sentiers pour que celui-ci soit visible depuis la RD
- Communication importante auprès des partenaires et acteurs du tourisme sur ce nouveau point de départ de randonnées
- Installation d'un borne de recharge électrique avec panneau photovoltaïque

Coûts

- Signalétique (panneau et tracé au sol)

Conditions de réussite

- Attention, cette action est étroitement liée à la création d'un sentier depuis le parking. Si le sentier n'est pas fait, elle est inutile.
- L'articulation avec l'aire de repos doit être pensée si celle-ci s'installe à côté du parking
- La communication auprès des partenaires sera indispensable et ce projet sera à rappeler lors de l'élaboration du schéma d'accessibilité à la Réserve Naturelle Régionale des Partias
- Echanges à prévoir avec le SyME 05

3. AMÉNAGT D'UN SENTIER (VIA CHEMIN DU FACTEUR)



Objectifs

- Reconnecter le parking du bas au réseau de sentier et à Puy Chalvin
- Reporter le stationnement de visiteurs vers la montagne avant Puy Chalvin et les Combes

Contenu de la programmation

- Réalisation d'un sentier sur les parcelles appartenant à la Collectivité
- Aménagement de la traversée de la route départementale depuis le parking de manière à rendre visible le cheminement avec potelets et marquage au sol
- Communication autour de ce nouveau cheminement

Coûts

- Aménagement
- Signalétique

Conditions de réussite

- Sentier à penser en lien avec l'aire de pique-nique si réalisée
- La communication auprès des partenaires est essentielle

3B. AMÉNAGT D'UN SENTIER (VIA HABITAT PARTICIPATIF)



Objectifs

- Reconnecter le parking du bas au réseau de sentier et à Puy Chalvin
- Reporter le stationnement de visiteurs vers la montagne avant Puy Chalvin et les Combes

Contenu de la programmation

- Réalisation d'un sentier sur les parcelles appartenant à la Collectivité jusqu'à l'emprise de l'habitat participatif et connexion avec son aménagement
- Aménagement de la traversée de la route départementale depuis le parking de manière à rendre visible le cheminement avec potelets et marquage au sol
- Communication autour de ce nouveau cheminement

Coûts

- Aménagement
- Signalétique

Conditions de réussite

- Sentier à penser en lien avec l'aire de pique-nique si réalisée
- La communication auprès des partenaires est essentielle
- Action soumis à un accord avec les futurs propriétaires de l'habitat participatif

4. AMÉNAG D'UNE AIRE DE PIQUE-NIQUE À CÔTÉ DU PARKING



Objectifs

- Améliorer l'accueil des touristes et visiteurs
- Valoriser l'usage du sentier
- Valoriser l'arrêt au niveau du parking du bas de Puy Chalvin

Contenu de la programmation

- Aménagement d'une aire de pique-nique sur l'emprise de la parcelle de la SAFER, en connexion avec le sentier et le parking
- Dégagement du point de vue sur la vallée, notamment facilement accessible pour les visiteurs en van ou camion aménagé
- Visibilité depuis la RD et le parking afin de pousser les visiteurs à s'arrêter

Coûts

- Acquisition (?)
- Aménagement et réseau

Conditions de réussite

- Action à conduire avec l'optimisation du parking et l'aménagement du sentier pour identifier le parking de délestage comme le point de départ des randonnées

5. AMÉNAG D'UNE AIRE DE PIQUE-NIQUE SUR LE NOUVEAU SENTIER



Objectifs

- Améliorer l'accueil des touristes et visiteurs
- Valoriser l'usage du sentier
- Valoriser l'arrêt au niveau du parking du bas de Puy Chalvin

Contenu de la programmation

- Aménagement d'une aire de pique-nique sur l'emprise de la Commune, en montant dans le sentier
- Dégagement du point de vue sur la vallée, pour les randonneurs initiant ou rentrant d'une balade
- Visibilité depuis la RD et le parking afin de pousser les visiteurs à s'arrêter

Coûts

- Aménagement et réseau

Conditions de réussite

- Action à conduire avec l'optimisation du parking et l'aménagement du sentier pour identifier le parking de délestage comme le point de départ des randonnées

6. RÉAMÉNAGT DE L'ENTRÉE DU CHEMIN DU FACTEUR

Objectifs

- Mettre en valeur le chemin du Facteur

Contenu de la programmation

- Mise en place de deux bancs sur l'entrée du Chemin à l'arrière du four banal
- Entretien et réaménagement de la partie derrière les services techniques

Coûts

- Entretien du sentier
- Mobilier d'assises

7. AMÉNAGT DE PLACES DE STATIONNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



Objectifs

- Augmenter le nombre de places de stationnement pour Puy Chalvin
- Proposer une place de report pour celle supprimée à l'arrière de la Chapelle

Contenu de la programmation

- Identification et aménagement de 4 places supplémentaires le long de la route départementale après l'épingle

Coûts

- Aménagement
- Signalétique

8. SUPPRESSION DU STATIONNT PUBLIC À L'ARRIÈRE DE LA CHAPELLE



Objectifs

- Mettre en valeur les abords de la Chapelle
- Respecter les contraintes patrimoniales imposées par l'Architecte des Bâtiments de France

Contenu de la programmation

- Suppression de la place de stationnement
- Réaménagement avec végétalisation et mise à distance des véhicules (arrêt minute conservé en empiétant en partie sur la route)

Coûts

- Réaménagement

Conditions de réussite

- L'Architecte des Bâtiments de France a déjà exprimé son souhait de voir les abords de la Chapelle libéré du stationnement. Le réaménagement est donc souhaité mais sa forme sera à soumettre à son avis, le plus en amont possible.

8B. MAINTIEN DU STATIONNT PUBLIC À L'ARRIÈRE DE LA CHAPELLE (SOUMIS À ABF)

Objectifs

- Mettre en valeur les abords de la Chapelle
- Respecter les contraintes patrimoniales imposées par l'Architecte des Bâtiments de France
- Conserver un stationnement nécessaire pour le haut du bourg

Contenu de la programmation

- Maintien du stationnement avec contraintes patrimoniales d'aménagement convenues avec l'ABF : mise à distance, revêtement, saisonnalité (uniquement en hiver ?)...
- Compensation de l'impact visuel sur la Chapelle par une mise en valeur plus importante à l'avant et sur le côté convenue avec l'ABF

Coûts

- Réaménagement

Conditions de réussite

- Mettre à distance le stationnement au maximum
- Préserver le mur de la Chapelle

L'Architecte des Bâtiments de France a déjà exprimé son souhait de voir les abords de la Chapelle libéré du stationnement. Cette action va à l'encontre de la demande de préservation patrimoniale : il sera donc nécessaire d'échanger dessus avant un possible engagement. En l'état, l'action n'est donc pas réalisable.

9. AMÉNAGT DE LA PLACE DU FOUR BANAL AVEC AGRANDISSEMT



Objectifs

- Mettre en valeur le patrimoine de Puy Chalvin
- Développer des usages au four banal

Contenu de la programmation

- Acquisition de la parcelle au sud de la place et de la parcelle à l'ouest de la place
- Réalisation d'un belvédère sur la vallée (violet) : assises et garde-corps
- Réalisation de terrassements afin de libérer des espaces plats pour les évènements (jaune)
- Installation d'une terrasse légère pour le four banal et mettant en valeur l'eau (bleu)
- Conservation d'une majorité des revêtements enherbés
- Réalisation d'une petite halle ouverte pour s'abriter sur l'espace plat à l'ouest

Coûts

- Acquisition
- Réaménagement et terrassement
- Halle

Conditions de réussite

- Le projet doit conservé l'aspect authentique de la place actuellement. L'aménagement doit donc être léger.

TOPOSCOPE

9B. AMÉNAGT DE LA PLACE DU FOUR BANAL SANS AGRANDISSEMT



Objectifs

- Mettre en valeur le patrimoine de Puy Chalvin
- Développer des usages au four banal

Contenu de la programmation

- Echange avec les propriétaires de la parcelle non-acquise afin de dégager la vue sur la vallée depuis la place
- Réalisation de terrassements afin de libérer des espaces plats pour les évènements (jaune)
- Installation d'une terrasse légère pour le four banal et mettant en valeur l'eau (bleu)
- Conservation d'une majorité des revêtements enherbés
- Réalisation d'une petite halle ouverte pour s'abriter sur l'espace plat à l'ouest

Coûts

- Réaménagement et terrassement
- Halle

Conditions de réussite

- Le projet doit conservé l'aspect authentique de la place actuellement. L'aménagement doit donc être léger.

10. INSTALLATION DE TOILETTES SÈCHES ET D'UNE POUBELLE À L'EYRETTE

Objectifs

- Valoriser l'Eyrette
- Développer la vie à l'Eyrette et préserver le cadre naturel des usages

Contenu de la programmation

- Installation de toilettes sèches
- Installation d'une poubelle avec service de récupération des ordures assuré par les services techniques (rythme selon la saison et la pratique de l'Eyrette par les visiteurs)

Coûts

- Mobilier
- Entretien

Conditions de réussite

- Le travail des services techniques doit être réactif en début de saison. Afin de s'assurer d'avoir une réponse rapide, l'affichage d'un mot indiquant d'avertir la mairie si besoin de réduire les ordures sera le bienvenu.

11. MISE EN VALEUR DES SENTIERS POUR LES PIÉTONS



Objectifs

- Promouvoir l'accès aux sentiers auprès des visiteurs du Clos du Vas

Contenu de la programmation

- Installation d'un panneau RIS sur le parking du bas, celui à l'entrée du village et sur la place du four banal
- Installation de signalétique à l'entrée des sentiers importants avec temps de marche pour accéder aux points d'intérêts (hameaux, points de vue...)
- Construire une synergie entre cette signalétique et le projet de land-art porté par l'association Serres Lez'Arts

Coûts

- Signalétique

Conditions de réussite

- Action à accompagner d'une communication auprès des partenaires et des acteurs du tourisme
- Les panneaux devront être placés de manière à empêcher tout stationnement devant

12. SIGNALÉTIQUE POUR FAIRE RALENTIR LES VÉLOS



Objectifs

- Faire ralentir les VTT descendant de la montagne et empruntant les sentiers

Contenu de la programmation

- Implantation d'une signalétique poussant à ralentir (pied à terre, mise en garde piétonne...) aux points d'entrée dans le coeur de Puy Chalvin (point rouge)

Coûts

- Signalétique

Conditions de réussite

- Accompagner cette signalétique par l'orientation vers d'autres sentiers de VTT sera d'autant plus efficace

12B. AMÉNAGT D'OBSTACLES POUR FAIRE RALENTIR LES VÉLOS



Objectifs

- Faire ralentir les VTT descendant de la montagne et empruntant les sentiers

Contenu de la programmation

- Implantation d'une signalétique poussant à ralentir (pied à terre, mise en garde piétonne...)
- Implantation de mobilier bloquant l'accès aux vélos sans ralentir voire descendre de leur vélo : jardinières, barrières... Ces obstacles doivent être amovibles pour les usages piétons si nécessaire.
- En amont de Puy Chalvin, orienter vers d'autres sentiers

Coûts

- Signalétique
- Mobilier

Conditions de réussite

- Accompagner cette signalétique par l'orientation vers d'autres sentiers de VTT sera d'autant plus efficace

13. VÉGÉTALISATION PARTICIPATIVE



Objectifs

- Végétaliser les espaces publics
- Développer des espaces communs support de lien social

Contenu de la programmation

- Identification d'espaces opportuns avec les habitants (cartographie participative)
- Construction d'un projet commun de végétalisation autour d'un thème : l'environnement nourricier par exemple, comme les incroyables comestibles (photo de droite)
- Création d'un permis de végétaliser (associé à une convention d'entretien)
- Végétalisation portée par la mairie sur certains espaces et végétalisation participative avec les détenteurs d'un permis de végétaliser sur les points identifiés
- Réalisation de signalétique pédagogique avec les enfants

Coûts

- Organisation et communication
- Désimperméabilisation d'espaces en enrobé
- Entretien (porté en partie par les habitants)

Conditions de réussite

- Cette action doit être à participative dès le début et doit s'intégrer à tous les projets qui interviendront sur l'espace public dont la place du four banal

LES COMBES

VUE D'ENSEMBLE



TOPOSCOPE

1. Réfection de la route principale et remise en état du soutènement devant la Chapelle St-Roch

2. Mise en place d'une autogestion soutenue par la Mairie pour l'aménagement et l'entretien des espaces publics

3. Accès aux Combes : Fermeture aux visiteurs en haute saison
3b. Accès aux Combes : Création d'un nouveau parking sur la route du bas des anciennes Combes
3c. Accès aux Combes : Politique incitative de communication pour restreindre l'accès aux Combes et inciter à se garer à Puy Chalvin

1. RÉFECTION DE LA RD ET REMISE EN ÉTAT DU SOUTÈNEMENT



Objectifs

- Gérer l'urgence structurelle de la route

Contenu de la programmation

- Reprise du soutènement et de la structure de la route sur 30m devant la Chapelle St-Roch (rouge large)
- Réfection de l'enrobé sur toute la traversée du hameau (rouge fin)

Coûts

- Soutènement
- Aménagement

2. MISE EN PLACE D'UNE AUTOGESTION SOUTENUE PAR LA MAIRIE

Objectifs

- Conserver l'esprit autogestionnaire et commun des Combes
- Accompagner cet esprit avec quelques moyens de la Mairie

Contenu de l'action

- Signature d'une charte d'entretien en autogestion avec les associations des Combes et propriétaires de chalets qui souhaiteraient s'engager
- Organisation de réunion en début, milieu et fin de saison pour choisir les points d'entretien à réaliser en priorité sur la saison
- Apport d'outils et de matériaux si besoin par les services techniques
- Appui des services techniques si besoin sur des travaux importants

3. ACCÈS AUX COMBES : FERMETURE AUX VISITEURS EN HAUTE SAISON



Objectifs

- Limiter les nuisances des voitures montant aux Combes et à la Réserve (flux et stationnement)

Contenu de la programmation

- Fermeture de la route principale sur les périodes Juillet-Août et Février-Mars au niveau du parking du bas de Puy Chalvin
- Autorisation de passage pour les riverains et autres personnes ayant besoin de s'y rendre pour raisons professionnelles

Coûts

- Barrière

Conditions de réussite

- Nécessité de prendre contact avec l'ensemble des usagers professionels et riverains ayant besoin d'un accès
- L'action ne peut être portée uniquement par la Commune : c'est une réflexion à l'échelle de la Réserve et du massif à porter
- La route appartient encore au Département et ne pourra être fermée tant qu'elle aura ce statut

3B. ACCÈS AUX COMBES : NOUVEAU PARKING SUR LA ROUTE DU BAS



Objectifs

- Limiter les nuisances des voitures montant aux Combes et à la Réserve (flux et stationnement)

Contenu de la programmation

- Aménagement d'un nouveau parking sur la route du bas des Combes permettant de rejoindre la Réserve par les sentiers
- Reprise de la route du bas si nécessaire
- Mise en place d'une signalétique dédiée au niveau de l'Eyrette

Coûts

- Aménagement du parking et de la route du bas
- Signalétique

Conditions de réussite

- Le cours d'eau le long de la route du bas est protégé et un Dossier Loi sur l'Eau sera nécessaire si le cours d'eau est affecté par l'aménagement
- A terme, la fermeture de la route des Combes depuis l'Eyrette peut être nécessaire pour orienter davantage le flux voiture vers ce nouveau parking
- L'action ne peut être portée uniquement par la Commune : c'est une réflexion à l'échelle de la Réserve et du massif à porter

3C. ACCÈS AUX COMBES : POLITIQUE INCITATIVE



Objectifs

- Limiter les nuisances des voitures montant aux Combes et à la Réserve (flux et stationnement)

Contenu de la programmation

- Réalisation de l'aire de pique-nique et du sentier reliant le parking de délestage de Puy Chalvin aux sentiers
- Communication auprès de tous les acteurs du tourisme de ce nouveau point de départ
- Amélioration des sentiers montant aux Combes avec installation de mobilier

Coûts

- Signalétique
- Communication

Conditions de réussite

- C'est approche est uniquement incitative et devra être appuyer par tout l'écosystème d'acteurs du tourisme
- L'action ne peut être portée uniquement par la Commune : c'est une réflexion à l'échelle de la Réserve et du massif à porter

